

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 mai 2005

Présidence : Monsieur Cédric PILLONEL, Président.

La Municipalité siège en l'absence de Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL, excusé.

Monsieur le Président souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue les Conseillères et Conseillers, le Syndic et les Municipaux, les représentants de la presse, le public présent, ainsi que les téléspectateurs.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Laurence BALET, Karine GRIN, Valérie JAGGI, Irène KELLER-RICHNER, Joëlle MONNIN, Marinette NICOLLIN, Maximilien BERNHARD, Pierre-François BRAND, Roland BÜTTIKER, Jean-Daniel CHAPERON, Patrick COSANDEY, Roland FAVRE, Jacques FIVAZ, Laurent GABELLA, Yves-Olivier JACCARD, Peter OTHENIN-GIRARD, Jean-Noël PASTEUR, Jean-Marc PERNET, André PERRET, Jean-Luc RAYMONDAZ, Yan ROSSIER.

Se sont excusés :

Mesdames et Messieurs Laurence BALET, Karine GRIN, Valérie JAGGI, Irène KELLER-RICHNER, Joëlle MONNIN, Marinette NICOLLIN, Pierre-François BRAND, Roland BÜTTIKER, Roland FAVRE, Jacques FIVAZ, Laurent GABELLA, Yves-Olivier JACCARD, Jean-Noël PASTEUR, Jean-Marc PERNET, Jean-Luc RAYMONDAZ.

Absents:

Messieurs Jean-Daniel CHAPERON, Patrick COSANDEY, Peter OTHENIN-GIRARD, André PERRET, Yan ROSSIER.

Arrivé après l'appel : Monsieur Maximilien BERNHARD, qui avait annoncé son retard.

* * * * * * * * * * * * *

Monsieur le Président :

L'appel nous apprend que nous sommes 79 sur 100. Le quorum est donc atteint et je déclare la séance ouverte.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2005

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé à l'unanimité et une abstention avec vifs remerciements à son auteur.

3. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Ce soir entre 19h et 19h30 a eu lieu la première séance d'*A vous la parole !*, demiheure de démocratie participative pour la commune d'Yverdon-les-Bains.

Nous avons ainsi pu entendre:

- une intervention de Madame Madeleine LECHMANN relative à la Commission consultative des habitants d'Yverdon-les-Bains.
- une intervention de Monsieur Dominique DESTRAZ concernant le parcage des vélos à la gare et la politique cycliste dans notre Ville.

A cet effet, j'adresse immédiatement des excuses de la part du Bureau et de moimême au Conseil. L'annonce de l'intervention de Monsieur DESTRAZ est arrivée très tardivement et je crois que le groupe Radical n'en a pas eu connaissance lors de sa séance de groupe. Le Bureau a pris cette décision express, étant donné que Monsieur DESTRAZ ne pouvait venir ni en juin, ni en juillet, ni en septembre, si bien que s'il avait des nouvelles fraîches, en octobre, elles ne l'auraient peut-être plus été. Nous l'avons donc fait passer lors de la séance de ce jour.

La prochaine séance d'A vous la parole ! aura lieu le jeudi 9 juin. Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à notre secrétaire ou à moi-même jusqu'au 29 mai. Une intervention est déjà prévue pour cette date.

* * * * * * * * * * * * *

Le 20 avril dernier, la Municipalité a adressé au Bureau la réponse suivante.

Monsieur le Président,

Votre lettre du 31 mars 2005, par laquelle vous attirez l'attention de la Municipalité sur la brièveté des délais de convocation des séances des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux, nous est bien parvenue.

La Municipalité en a pris connaissance et elle a saisi cette occasion pour se remémorer la procédure d'établissement des préavis adressés au Conseil communal, résumée dans une fiche établie en 2001, dont l'étape no 9 de la procédure externe avait été quelque peu oubliée.

Vous trouverez donc cette fiche en annexe et vous constaterez qu'il faut effectivement prévoir un délai de 21 jours entre l'adoption définitive d'un préavis en séance de Municipalité et la date proposée pour la première séance de la Commission du Conseil communal.

Nous remercions le Bureau d'avoir rappelé cette contrainte, quelque peu oubliée ces derniers mois dans quelques services.

La Municipalité veillera donc, dorénavant, à observer ce délai de 21 jours, sauf exceptions liées à la nature particulière d'une affaire et après accord du Bureau du Conseil communal.

Suivent les salutations.

Le Bureau, et je l'espère le Conseil, remercient la Municipalité pour cette réponse.

* * * * * * * * * * * * *

En date du 21 avril, j'ai reçu la lettre suivante :

Monsieur,

En date du 14 avril, une mésaventure nous est arrivée à ma fille et à moi-même. En effet, sur la place Pestalozzi, une voiture a failli renverser ma fille de 5 ans : nous nous étions arrêtées sur la terrasse de la Grenette afin de boire un rafraîchissement avec mes collègues et ma fille jouait avec d'autres enfants sur la place lorsqu'une voiture est arrivée de la rue du Four, et au même instant ma fille se dirigeait vers nous depuis le bâtiment de l'Hôtel de Ville. Milinda s'est arrêtée juste à temps et j'ai crié à l'automobiliste : « Ce n'est pas possible, vous devriez conduire plus vite pendant que vous y êtes » et l'automobiliste s'est arrêtée quelques mètres plus loin en me disant qu'elle ne faisait que du 30 à l'heure comme indiqué. Je ne vous explique pas la frayeur que j'ai eue à ce moment-là et à quel point le cœur de ma fille battait vite. Un agent de police, témoin de la scène est venu vers nous pour me demander si tout allait bien... et qu'il fallait faire un rapport, car cette personne aurait dû rouler au pas.

Je me suis rendue le lendemain au poste afin de savoir ce que nous pouvions faire et l'on m'a conseillé de vous écrire.

Ma requête est donc la suivante : Va-t-on donc attendre l'horreur pour faire quelque chose pour la sécurité de nos enfants ? Tout en restant consciente que ma fille était sous ma responsabilité et que la place Pestalozzi n'est pas une place de jeu, je pense en tant que citoyenne que cette place est unique dans le centre ville où parents et enfants se retrouvent dans les beaux jours.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Marie BALLIF MESA MARTINEZ

Je transmets cette lettre à la Municipalité pour qu'elle y donne suite.

* * * * * * * * * * * *

Les Conseillers, heureux propriétaires d'une adresse électronique, auront remarqué que les options d'envoi en masse du site Extranet de la ville d'Yverdon n'ont pas fonctionné de manière optimale. Afin d'éviter la déferlante de pourriels, le Bureau a demandé aux responsables du site d'arrêter les essais intempestifs. C'est donc par oral que je vous transmets les excuses officielles des responsables du site pour ces incidents à répétition. Une nouvelle tentative sera effectuée à partir de demain. Il se pourrait néanmoins que le fichier lié ne figure pas dans l'envoi. Dans ce cas, pas d'inquiétude, le Bureau se chargera d'informer les responsables techniques de cet état de fait.

Pour joindre l'utile à l'agréable, vous recevrez donc dans cet envoi informatique l'index 2004 des procès-verbaux du Conseil communal. Ce document, établi chaque année par notre secrétaire pour les archives, est une sorte de table des matières de tous les conseils de l'année. Il permet ainsi de retrouver rapidement la liste des motions déposées ainsi que la page sur laquelle elles figurent. Les Conseillers ne disposant pas d'adresse électronique peuvent en obtenir une version papier auprès de Madame RIEBEN.

J'encourage également les Municipaux à acquérir ce document. Nul doute qu'il leur permettra de ne pas oublier les motions traînant dans les tiroirs...

* * * * * * * * * * * * *

Au point 16 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une interpellation de Monsieur le Conseiller Roger RANDIN
- Deux questions de Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ (C/3, C/4, C/5)

Monsieur le Président:

Le Conseil communal a reçu trois communications de la Municipalité.

- La communication C/3, qui se cachait à la page 2 du préavis no 28, et qui concerne l'adoption d'un nouveau règlement des ports.
- La communication C/4, concernant la réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère Laurence BALET, portant sur la politique des sports et le soutien financier de la Commune aux clubs sportifs.
- La communication C/5 enfin, concernant le réaménagement des Rives du lac.

La Municipalité a-t-elle encore d'autres communications à transmettre au Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER:

Oui, Monsieur le Président ; elle en a deux.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, permettez-moi tout d'abord de vous adresser les cordiales salutations de la Municipalité.

 La première de ces communications (C/6) traite de la modification de la structure du budget « Eurobot » présenté dans le préavis no 30 du 7 octobre 2004.

(Lecture de la communication C/6 par Monsieur le Syndic)

• Une deuxième (C/7), plus brève celle-ci, concerne la création d'une Commission consultative de l'Agenda 21.

(Lecture de la communication C/7 par Monsieur le Syndic)

* * * * * * * * * * * * *

5. PRÉAVIS NO 38/04 CONCERNANT A) UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'100'000.- POUR DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION AU TEMPLE DE LA PLACE PESTALOZZI (ORGUES, GALERIES, ÉLECTRICITÉ, CLOCHER); B) LA RÉPONSE À LA MOTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE LOVEY CONCERNANT L'ORGUE DU TEMPLE. (MONSIEUR VASSILIS VENIZELOS, RAPPORTEUR).

Monsieur Vassilis VENIZELOS:

D'entente avec la Commission, je vous lirai les deux dernières parties de ce rapport, puis vous donnerai lecture des conclusions.

Lecture de Monsieur VENIZELOS.

<u>La Commission était composée de</u> : Mesdames et Messieurs Laurence BALET, Adine PERRET, Walter ECKINGER, Serge LOVEY, Michel MÜLLER, Vassilis VENIZELOS et David WULLIAMOZ

<u>La discussion est ouverte sur l'article 1</u>: personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

La discussion est ouverte sur l'article 2 :

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ:

On peut lire dans le préavis, à la page 6 : « Une demande sera présentée à la Loterie Romande une fois le crédit voté et les travaux attribués ».

Je pense que le préavis a ou de l'avance, ou du retard, mais je crois que la Loterie Romande s'est prononcée et qu'il s'agit d'un chiffre de Fr. 250'000.-. Si j'ai bien lu une certaine Presse, il semblait qu'il y avait un don de Fr. 250'000.-. Quelqu'un peutil nous renseigner ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Une délégation municipale a eu l'occasion de rencontrer le Président de la Loterie Romande, Monsieur Marcel BLANC, lors du Comptoir du Nord vaudois. Nous avons eu une confirmation de la part de cette personnalité et notamment de la représentante yverdonnoise de la commission de répartition. La Municipalité confirme que c'est bien un montant de Fr. 250'000.- qui a été octroyé pour la rénovation des orgues.

Plus personne ne demande la parole et cet article 2 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

<u>La discussion est ouverte sur l'article 3</u> : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

<u>La discussion est ouverte sur l'article 4</u> : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Madame Adine PERRET:

D'après ce qu'on nous a dit à la commission, les travaux ne commenceraient pas avant un délai de deux ans environ et dureraient 6 mois à une année. Or, je relève qu'en 2007, nous allons fêter le 250ème anniversaire de la consécration du Temple et que des festivités se préparent pour cette occasion.

Je pense que ce serait bien qu'à la fin de 2007, on puisse disposer de l'orgue rénové et j'invite donc la Municipalité à tout mettre en œuvre pour que l'on puisse encore inaugurer cet orgue en 2007.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD:

J'aimerais répondre à la remarque de Madame la Conseillère PERRET. La Commission qui s'occupe des manifestations qui auront lieu à l'occasion du 250ème anniversaire du Temple ou de la dédicace du Temple, dans la seconde moitié de l'année 2007, s'est penchée sur ce problème, car il y a une réelle difficulté. C'est dans le seconde moitié de 2007 que ces manifestations auront lieu; or, la manufacture qui est en mesure de restaurer l'orgue a besoin d'un délai d'au minimum une année à partir du moment de la commande pour commencer les travaux. Si l'on passait la commande demain, elle ne pourrait pas commencer les travaux avant la fin du printemps, voire le début de l'été de l'année prochaine. Ceuxci durant entre six mois et une année, on risque d'être un peu serré pour les manifestations du 250ème, étant donné que, le temple étant au centre des activités, on ne peut concevoir qu'il y ait des échafaudages ou des éléments en plastique et des parois qui cachent les travaux, au demeurant bruyants.

On va donc prendre contact avec cette manufacture, comme vous le souhaitez. On va voir dans quelle mesure les travaux pourraient commencer plus rapidement. S'ils ne peuvent pas commencer plus tôt, il est possible qu'ils soient retardés après les manifestations du $250^{\text{ème}}$ anniversaire. Ce serait dommage mais, quelle que soit la manufacture à laquelle on s'adresse (il y en a une ou deux en compétition), elles ont besoin dans tous les cas d'une année, voire de 18 mois à partir du moment de la commande, avant de commencer les travaux.

On est conscients du problème et on essayera de faire en sorte que cela puisse se coordonner.

Madame Adine PERRET:

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse.

Monsieur Serge LOVEY:

Je tiens à remercier ici l'ensemble des personnes qui ont travaillé autour de ce projet pour la rénovation. Je suis vraiment très satisfait de voir aboutir cette motion et je tiens, en particulier, à adresser tous mes remerciements à l'association pour la rénovation du Temple qui, en un temps record, a vraiment fait un travail extraordinaire pour récolter ces fonds qui ont permis l'heureux dénouement de ce préavis ce soir.

Plus personne ne demande la parole et ce préavis no 38 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

<u>Article 1</u>: La Municipalité est autorisée à entreprendre divers travaux de restauration et transformation au Temple (orgue, galeries, électricité, clocher).

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'100'000.- lui est accordé à cet effet.

<u>Article 3</u>: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3342 « Temple (orgue, galeries, électricité, clocher) » et, après déduction des subventions et participations de tiers, amortie en 10 ans.

<u>Article 4</u> : Il est pris acte de la réponse apportée à la motion de Monsieur le Conseiller Serge LOVEY concernant la restauration de l'orgue du Temple.

6. PRÉAVIS NO 45/04 CONCERNANT L'OCTROI D'UN PRÊT COMMUNAL DE FR. 100'000.- AU « TENNIS CLUB YVERDON-LES-BAINS » ET D'UNE SUBVENTION ANNUELLE DE FR. 10'000.- POUR REMBOURSER CE PRÊT. (MADAME MARTINE FREY TAILLARD, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTRICE)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Martine FREY TAILLARD donne lecture d'une partie du rapport, ainsi que des amendements proposés par la Commission des finances, puis de la conclusion.

<u>La discussion est ouverte sur l'article 1</u>: la parole n'est pas demandée et il est accepté à une faible majorité, avec beaucoup d'abstentions.

<u>La discussion est ouverte sur l'article 2</u>: la parole n'est pas demandée et il est accepté à une faible majorité, avec quelques abstentions.

Monsieur le Président:

Je rappelle la teneur de l'article 3, puis de l'article 3 amendé par la Commission :

« La Municipalité est autorisée à accorder au Tennis Club Yverdon-les-Bains une subvention annuelle de Fr. 10'000.- qui sera affectée au remboursement du prêt communal accordé. Cette subvention est allouée pour une durée de 5 ans, la situation étant à revoir en 2009 pour les années futures. »

La discussion est ouverte sur l'article 3 :

Madame Adine PERRET:

Je constate que la Municipalité a un représentant au comité du tennis. Il est donc tenu régulièrement au courant des comptes. Il se trouve donc que les amendements sont inutiles et je vous invite à voter les articles 3 et 4 tels que présentés.

Monsieur Jacques SPERTINI:

Contrairement à Madame PERRET, je pense qu'il faut se rendre compte qu'un comité change. Il est soumis à réélection, mais il n'est pas éternel. Qui dit que dans deux ou trois ans, le comité ne sera peut-être pas complètement chamboulé. Actuellement, nous avons pris un accord avec le comité en place. C'est donc prendre une assurance sur l'avenir en demandant que dans 5 ans, on réexamine la situation.

Monsieur Pascal BLUM:

Je suis aussi d'avis, comme Monsieur SPERTINI, qu'il faut garder cet amendement, afin d'avoir une certaine garantie par rapport au comité actuel.

Par ailleurs, si un membre de la Municipalité est au comité, il semble qu'il n'ait pas été très attentif, puisqu'on se retrouve maintenant dans une situation qui est particulièrement désagréable.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je constate que Monsieur le Conseiller BLUM ne rate jamais une occasion d'épingler la Municipalité!

J'aimerais également rappeler à ce Conseil que la situation prise en compte par la Municipalité l'a été en 2002 et qu'elle résulte d'un cheminement d'une gestion sur plusieurs années et si la Municipalité a porté une très grande attention à ce dossier, c'est en raison du fait qu'il y a des cautions pour un montant de l'ordre de deux millions de francs dans cette affaire.

Je crois que la situation appelle de la part de l'Exécutif yverdonnois la plus grande attention. C'est la raison pour laquelle celui-ci ne voit aucune difficulté à l'amendement qui est proposé ici dans ce rapport.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD:

J'aimerais répondre à Monsieur le Conseiller BLUM qu'en fait, un représentant de la Municipalité participe aux débats du comité du tennis depuis les problèmes et pas avant ces problèmes.

Monsieur le Président :

Je vous rappelle la procédure du vote : nous votons l'article 3 amendé contre l'article de la Commission. Le 2^{ème} vote vous permettra de voter ou non l'article survivant.

Celles et ceux qui préfèrent la version du préavis sont priés de le faire en levant la main.

Protestations dans la salle : on doit d'abord faire voter l'amendement !

Monsieur le Président:

Le règlement du Conseil est tout à fait clair. On fait voter les amendements avant ; je ne vous fais pas voter sur l'article en lui-même.

On doit d'abord faire voter l'amendement, c'est-à-dire savoir quelle est la variante qu'on choisit, si c'est la version du préavis ou celle de la Commission et ensuite, nous voterons sur l'article 3, c'est-à-dire l'article qui aura survécu.

Monsieur Jacques LEVAILLANT:

Nous sommes entièrement d'accord avec vous Monsieur le Président, mais ce n'est simplement pas ce que vous avez dit.

Monsieur le Président :

J'oppose simplement la version du préavis à la version de la Commission. J'ai demandé aux Conseillers qui souhaitaient soutenir l'article du préavis de le faire en levant la main et je réitère cette question.

Protestions dans la salle : il faut faire d'abord voter l'article amendé!

Monsieur le Président:

Cela revient strictement au même!

Monsieur Roger RANDIN:

Je propose de faire voter l'amendement et ceux qui voteront non à l'amendement voteront l'article 3 et ensuite, vous voterez l'article amendé.

Monsieur le Président:

Par gain de paix, je rejoins votre position. J'opposerai néanmoins les deux articles.

Avec une forte majorité, vous avez préféré l'article 3 amendé de la Commission à l'article 3 du préavis.

Je mets donc au vote l'article 3 amendé : celui-ci est accepté à une forte majorité.

Monsieur le Président :

J'ouvre la discussion sur l'article 3bis proposé par la Commission, que je vous lis :

<u>Article 3bis</u>: Les comptes du Tennis Club Yverdon-les-Bains doivent être présentés chaque année à la Commune.

Monsieur Pierre-André MICHOUD:

Cet article me semble inutile, du moment que toute société bénéficiant d'un cautionnement de la Commune doit obligatoirement présenter ses comptes à la fin de l'année. C'est une redondance ; à ce moment-là, on devrait à chaque fois prévoir un tel article et cela ne sert à rien, étant donné que c'est déjà le cas.

La parole n'est plus demandée et cet article 3bis est accepté à une faible majorité.

<u>La discussion est ouverte sur l'article 4</u> : la parole n'est pas demandée et **l'article 4 amendé est accepté à une forte majorité**.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Yves VUAGNIAUX:

J'aimerais exprimer le pourquoi de mon abstention, qui peut paraître bizarre. C'est simplement parce que je n'ai pas trouvé d'arguments sportifs pour cette somme allouée, mais plutôt le fait d'une mauvaise gestion d'un restaurant, ce qui m'attriste profondément.

La parole n'est plus demandée et ce préavis no 45 est accepté à une forte majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission des finances, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

<u>Article 1</u>: La Municipalité est autorisée à accorder au Tennis Club Yverdon-les-Bains un prêt sans intérêts de Fr. 100'000.-;

Article 2 : La dépense sera inscrite au compte no 911.9106;

<u>Article 3 amendé</u>: La Municipalité est autorisée à accorder au Tennis Club Yverdon-les-Bains une subvention annuelle de Fr. 10'000.- qui sera affectée au remboursement du prêt communal accordé. **Cette subvention est allouée pour une durée de 5 ans, la situation étant à revoir en 2009 pour les années futures.**

<u>Article 3bis</u>: Les comptes du Tennis Club Yverdon-les-Bains doivent être présentés chaque année à la Commune

<u>Article 4 amendé</u>: La dépense annuelle sera imputée au compte no 170.3653 "Aides aux sociétés sportives" et portée **aux budgets annuels 2005 à 2009.**

7. PRÉAVIS NO 10/05 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'464'742.- POUR LA POURSUITE DU PROGRAMME PILOTE DE GESTION FORESTIÈRE EFFOR 2 (EFFOR 2 BIS). (MONSIEUR PIERRE HUNKELER, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Pierre HUNKELER ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

<u>La Commission était composée de</u>: Madame et Messieurs Françoise WEISSBRODT, Jean-David CHAPUIS, Pierre HUNKELER, Jean-Louis KLAUS, Jean-Hugues SCHÜLÉ, Dominique VIQUERAT, remplaçant Pedro CAMPS, Bart WIND.

<u>La discussion est ouverte sur l'article 1</u> : La parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

<u>La discussion est ouverte sur l'article 2</u>: La parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

<u>La discussion est ouverte sur l'article 3</u>: La parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

<u>La discussion est ouverte sur l'article 4</u> : La parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

<u>La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis</u> : La parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

<u>décide</u>:

<u>Article 1</u>: La Municipalité est autorisée à signer avec l'Etat de Vaud des contrats de prestation pour le subventionnement forestier dans le cadre du projet pilote EFFOR 2 bis.

<u>Article 2</u>: La Municipalité est autorisée à engager un total de dépenses forestières de Fr. 1'464'742.- pour la période allant du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2008, ce sous forme d'un crédit d'investissement.

<u>Article 3</u>: Les dépenses et recettes de l'opération EFFOR 2 bis seront imputées au compte n° 950.5002 "Forêts – EFFOR 2 et 2 bis".

<u>Article 4</u>: Compte tenu des recettes escomptées pour les ventes de bois et les participations convenues du programme EFFOR 2, un solde de frais de Fr. 608'332.-incombera à la Commune et sera amorti en 4 ans.

8. Préavis no 11/05 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 392'000.- Pour le réaménagement des terrains de l'ancien Hippodrome. (Monsieur Pascal BLUM, rapporteur)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Pascal BLUM ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

<u>La Commission était composée de</u> : Madame Marie-Louise HEFTI remplaçant Monsieur Laurent GABELLA, Messieurs Pascal BLUM, Jean-David CHAPUIS, Serge LOVEY remplaçant Madame Valérie JAGGI, Charles MOUQUIN, Jean-Claude RUCHET remplaçant Madame Silvia GIORGIATTI, Vassilis VENIZELOS remplaçant Monsieur Christian PAULI.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur Pierre-André MICHOUD:

L'aménagement du bord du lac fait partie des projets et discussions qui tiennent en haleine chaque Yverdonnois de souche et nouvellement arrivé dans notre Ville. Je salue ici le préavis présenté ce soir par le fait qu'il présente une approche globale et évolutive et qu'il nous permet, tout en nous présentant 3 phases de travaux, de donner notre acceptation pour la 1ère phase.

Un chapitre toutefois ne respecte pas, à mes yeux, l'aspect évolutif du projet, j'ai nommé le port.

Ce préavis propose une solution figée et peu évolutive pour cet élément qui est, qu'on le veuille ou non, primordial au développement harmonieux de cette zone :

- Abandon d'un projet de port intérieur sans avoir vraiment étudié à fond les tenants et les aboutissants.
- Décision de maintenir les places d'amarrages dans les canaux et aménagement, peu efficace à mes yeux, du port des Iris.

La réflexion se doit d'être plus approfondie :

 Veut-on conserver, voire aménager, des places d'amarrages supplémentaires? Ou veut-on réellement créer une nouvelle activité ludique, économique et touristique en aménageant un port, accompagné de toute une infrastructure amenant de la vie au bord du lac?

Rassurez-vous, mon but n'est pas d'ouvrir le débat ce soir, mais de laisser la porte ouverte à ce débat, qui ne s'est en fait jusqu'à présent jamais déroulé véritablement. Ne fermons pas la porte à des idées qui n'ont peut-être pas encore été étudiées à ce jour.

En page 6 du préavis, on nous précise que « l'apport d'une centaine de place d'amarrages correspondrait aux besoins pour les habitants d'Yverdon-les-Bains ». Seul un habitant d'Yverdon-les-Bains a-t-il le droit de posséder et amarrer son embarcation sur le territoire de la Commune ? Veut-on montrer par cette affirmation un esprit obtus, fermé à tout développement et ouverture sur l'extérieur ? La solution du port des Iris, si elle se réalisait, ne permettrait l'amarrage que de petits bateaux. Les Yverdonnois, s'ils désirent acquérir un bateau un peu plus conséquent devront-ils chercher une place dans un autre port ? Sachez également que, par la création d'un port, nous pouvons attirer des manifestations d'envergures sur et au bord du lac. La Fédération suisse de voile, par exemple, désire créer un centre de formation en Suisse romande ; elle en possède actuellement deux, un au Tessin et un sur le lac de Constance. Elle a déjà fait part de son grand intérêt pour notre région avec également une option supplémentaire de déplacer leur siège bernois - il est vrai que cette ville ne touche pas particulièrement un lac - dans notre Ville! Yverdon-les-Bains, ville de formation... voilà qui se vérifie une fois de plus.

Notre Ville n'a pas les moyens de financer un port, voire même d'améliorer les infrastructures existantes, comme précisé dans le préavis. Des investisseurs privés sont intéressés à le faire : pourquoi ne pas les laisser étudier à fond et présenter des idées tout en laissant à nos autorités le soin de piloter le projet ? Nous sommes dans une économie de marché, notre Commune doit laisser la porte ouverte aux capitaux privés et trouver le meilleur équilibre possible pour ce genre d'investissements.

Pour la petite histoire, sachez que ce sont des privés qui, à l'époque, ont développé les places d'amarrages le long de la Thièle - le radier par exemple vers le Gîte du Passant - et le port des Iris.

Mesdames et Messieurs les Conseiller, je vous propose d'amender le présent préavis de la manière suivante :

<u>Article 1bis</u>: La Municipalité ne fige pas sa position et étudie le développement éventuel d'un port sur le territoire de la Commune. Elle peut collaborer avec des entreprises privées pour mener à bien un projet.

L'acception de cet article supplémentaire n'apporte aucune contrainte à notre Municipalité, mais permet de garder une notion évolutive au projet. Par avance, je vous remercie de donner bon accueil à cette proposition.

Monsieur le Président :

Madame la secrétaire n'ayant pas noté l'intégralité de votre amendement, je vous serais reconnaissant de bien vouloir le déposer par écrit.

<u>Madame Suzanne ROETHLISBERGER</u>:

J'aimerais savoir pour quelle raison est prévue une place de fêtes avec surface polyvalente en gravier, en relation avec la tribune de l'hippodrome. Pourquoi de nouveau du gravier? Avez-vous pensé aux fauteuils roulants et aux chaises des personnes handicapées?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je pense qu'il est utile d'apporter une réponse aux deux interventions qui viennent d'être faites.

Tout d'abord, je répondrai à Madame ROETHLISBERGER. On a noté gravier, mais il s'agit d'un document d'étude ; ce ne sera peut-être pas du gravier, mais autre chose. On a voulu marquer la volonté de ne pas goudronner ou bétonner cet endroit ; le revêtement idéal sera choisi ultérieurement et nous tiendrons compte, Madame la Conseillère, de votre remarque.

S'agissant de l'intervention de Monsieur le Conseiller MICHOUD, comme vous l'avez dit vous-même, je ne crois pas que ce soit le moment ce soir d'ouvrir une discussion sur le port d'Yverdon. Il n'y a d'ailleurs pas tellement longtemps que ce Conseil a eu l'occasion de se prononcer sur l'acceptation ou le refus d'un port ; c'était sauf erreur en 1998 et ce port avait fait l'objet d'études qui avaient duré sept ou huit ans. C'est dire que du côté de la Municipalité, il y a dans les tiroirs des réflexions qui ont déjà été engagées concernant la création d'un port à cet endroit. Il y a, au niveau de ce Conseil, des éléments de mémoire dont on ne peut pas faire abstraction. Il y a eu la volonté, il y a quelques années, de refuser un port à Yverdon-les-Bains.

La Municipalité actuelle n'est pas figée sur la décision prise il y a environ sept ans, puisqu'elle a mandaté un ingénieur pour examiner quelles sont les possibilités d'augmenter la contenance du port des Iris et d'examiner une éventuelle complémentarité entre les embarcations qui peuvent prendre place dans la Thièle et celles du port des Iris. C'est une option ; le jour où la Municipalité décidera de se pencher véritablement sur la question du port, elle examinera, en tenant compte de vos remarques, si un port d'une autre nature peut encore trouver place au bord du lac à Yverdon-les-Bains. Il y a toutefois des contraintes à caractère hydrologique ; on est en bout de lac, la profondeur est quasiment inexistante et les possibilités d'ensablement sont elles, nombreuses, et onéreuses lorsqu'il s'agit d'y remédier.

C'est la raison pour laquelle on ne peut pas, sans une étude complémentaire, privilégier un port à tel endroit, plutôt qu'à un autre. En revanche et la Municipalité l'indique clairement dans les documents qui vous sont soumis, un port du genre d'une marina (c'est-à-dire avec habitations) ne correspond pas à l'histoire d'Yverdon-les-Bains. D'autre part, un port à l'intérieur des terres présente l'inconvénient de supprimer des terres d'une haute valeur, puisqu'elles sont admirablement situées, entre la Ville et le lac. Lorsqu'il s'agit d'implanter un port, on a le sentiment qu'il faut plutôt le mettre au bord de l'eau qu'à l'intérieur des terres

Cela dit, la Municipalité reste ouverte à une collaboration avec des capitaux privés qui pourraient aboutir à la réalisation d'un port au bord de l'eau et qui soit de dimension plus restreinte que celui qui a été refusé en 1998. Toutefois, j'aimerais tordre le cou à une idée qui se répand dans la ville, à savoir que la Municipalité serait fermée à ce que des capitaux privés participent à des travaux d'intérêt général ou d'un intérêt tel que la réalisation d'un port. Dans les informations dont elle dispose à ce jour, il ne s'agirait pas d'offrir à la Municipalité les montants nécessaires à la réalisation d'un port, mais de mettre à la disposition de la Municipalité une partie seulement de ces montants, étant précisé que la collectivité publique devrait mettre l'autre partie.

C'est faux de dire, comme vous le mentionnez Monsieur le Conseiller, que c'est un cadeau que des privés font à la Commune et que celle-ci aurait tort de le refuser. Une participation financière de la Commune est prévue. C'est la raison pour laquelle la Municipalité, après avoir discuté avec les promoteurs, a expliqué que la situation économique de la Ville faisait que la réalisation d'un port avec une participation financière de la Commune n'était pas la priorité première de la Commune, d'autres priorités s'avérant plus essentielles et plus importantes que la réalisation immédiate d'un port avec une participation des fonds publics.

Il reste que votre intervention est intéressante, qu'elle permet d'animer la discussion, qu'elle permettra à la Municipalité de reprendre contact avec les personnes avec lesquelles elle avait déjà discuté et peut-être d'ouvrir quelque peu les idées, de telle sorte que l'on puisse véritablement rediscuter cette opération. Il est toutefois trop tôt pour en parler, comme vous le disiez vous-même et la Municipalité conserve de votre intervention qu'il y a un courant, si je peux m'exprimer ainsi, assez fort, qui souhaite que l'on trouve une alternative au port qu'on vous propose.

Monsieur Pierre-André MICHOUD:

Je remercie beaucoup Monsieur TREYVAUD. Monsieur le Municipal me prête des mots que je n'ai pas voulu prononcer; je n'ai jamais dit que des privés allaient offrir un port aux Yverdonnois; je crois que c'est une question d'investissement et de rentabilité. J'ai également une bonne mémoire en me souvenant de cette fameuse discussion du port. Il n'a jamais été refusé, car il s'est agit d'une non-entrée en matière, certes qui a été longue, puisqu'on en a discuté durant une heure et demie. C'est pour cela que je l'ai dit tout à l'heure, il faudrait une fois véritablement discuter sur des opportunités. Je suis très content d'avoir entendu Monsieur TREYVAUD; du moment que ce qu'il a dit est protocolé, je suis prêt à retirer mon amendement, étant entendu qu'il a dit qu'il continuerait à travailler dans une idée comme celle-ci.

La seule crainte que j'avais était que dans ce préavis, on ne fige une décision sur le projet d'un port intérieur où il y a des terres, des compensations, il y a plein de choses qui n'ont pas été dites à la population et en tout cas aux Conseillers ici présents. On ne va pas rentrer dans cette polémique et je proposais uniquement cet amendement pour ne pas figer la discussion.

Si Monsieur le Municipal promet, comme il vient de le faire, que tout peut encore continuer, je suis prêt à retirer on amendement.

Monsieur le Président :

Je ne suis pas sûr, Monsieur le Conseiller, d'avoir bien compris. Vous êtes prêt à le retirer ou vous le retirez ?

Monsieur Pierre-André MICHOUD:

J'attends une réponse de Monsieur TREYVAUD.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Il n'y a pas de réponse.

Monsieur Pierre-André MICHOUD:

Alors je le maintiens.

Monsieur le Président :

Nous votons sur cet article 1, qui ne concerne donc pas du tout cet article 1 bis que nous traiterons plus tard.

Cet article 1 est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1bis, que je vous relis.

<u>Article 1bis</u>: La Municipalité ne fige pas sa position et étudie le développement éventuel d'un port sur le territoire de la Commune. Elle peut collaborer avec des entreprises privées pour mener à bien un projet.

La parole n'et plus demandée et, à une faible majorité, cet article 1 bis est refusé.

La discussion est ouverte sur l'article 2 :

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ:

Je reviens au rapport de la Commission qui, à l'avant-dernier paragraphe, nous précise : « En conclusion, premier Citoyen, Mesdames et Messieurs les Elu(e) s, la Commission vous propose, à l'unanimité, de donner décharge à la Municipalité pour les dépenses engagées sans notre autorisation et d'accepter le préavis no 11 tel que présenté ».

Je ne porte pas dans mon cœur l'entier de l'Exécutif, mais j'aimerais tout de même qu'on nous renseigne, étant donné que le rapport a été fait le 2 avril et le 28 avril, on a une communication C/5 qui précise pourquoi on a fait ces travaux. Est-ce que Monsieur le Syndic ou le Monsieur le Municipal concerné peuvent-ils nous éclairer ? Le téléspectateur qui nous voit et nous écoute est complètement paumé... j'aimerais qu'on explique cela.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Effectivement, cette affaire a duré passablement de temps; je rappelle que la naissance de ce préavis est à rechercher dans la phase de déconstruction d'EXPO.02. Ce préavis est en somme la première étape de reprise en mains du site des Rives du lac par la Commune. Il s'agit de mettre en œuvre des études de réaménagement et de procéder à des équipements. Or, en bonne gestionnaire qu'elle est, la Municipalité a constaté qu'en profitant de la présence d'une entreprise de génie civil dans la phase finale de réaménagement des Rives du lac, elle pouvait effectuer des économies. Ceci est le premier constat.

Pour le deuxième constat, celles et ceux qui se promènent à la tombée de la nuit ou de nuit dans cette région, conviendront qu'il est tout de même agréable de disposer d'un éclairage public. Là également, une opportunité s'est présentée de pouvoir mettre en place les câblages nécessaires, pour ensuite procéder à l'éclairage proprement dit du site.

Nous l'avons dit dans la communication qui vous a été remise, l'Exécutif a effectivement omis d'informer votre Conseil et s'en est excusé dans le cadre de celle-ci. Les frais avaient été engagés, d'une part pour faire des économies, et d'autre part pour assurer la sécurité des lieux. On va donc pouvoir procéder à la poursuite de ces études et du réaménagement de ces Rives du lac.

Plus personne ne demande la parole et cet article 2 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

<u>La discussion est ouverte sur l'article 3</u>: la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité moins une abstention

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Pierre-André MICHOUD:

N'en déplaise au rapporteur, je pense que la Municipalité a eu raison d'outrepasser ses compétences décisionnelles, car cette décision rapide a permis d'économiser de l'argent et du temps. Cela vaut bien un écart et je salue la décision courageuse de notre Municipalité.

Monsieur Pascal BLUM:

Je crois que le rapport de la Commission est clair, on est aussi d'accord avec les travaux ; on n'est pas tout à fait d'accord sur la forme.

Il n'empêche que l'article 98 est clair et que normalement la Municipalité doit nous informer de ces dépassements. Elle l'a fait maintenant, après le dépôt du rapport, alors qu'elle nous avait annoncé en commission qu'elle allait le faire dans les jours qui suivaient notre séance. J'ai attendu quelques jours avant d'établir le rapport et finalement, n'ayant rien reçu, on a maintenu cette position.

Monsieur Dominique VIQUERAT:

Personnellement, je soutenais l'amendement de Monsieur le Conseiller MICHOUD. Ce qui me dérange un peu, dans ce préavis, c'est qu'effectivement, on met complètement de côté ce projet marina. Lorsqu'on voit tout ce qui se passe dans les communes avoisinantes, par exemple à Grandson où il y aura une augmentation du port et où la Commune doit supporter seule ces investissements. On le voit également à Cheyres et à Estavayer et je regrette qu'on ne puisse pas prendre plus en compte les projets des investisseurs privés.

Une marina, je trouve que ce serait mettre en valeur ces terrains et c'est pour cela que personnellement, je vais refuser le préavis.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

J'aimerais répondre à Monsieur le Conseiller VIQUERAT. Dans la démocratie, il faut toujours qu'il y ait un contre-pouvoir et un pouvoir, autrement, c'est la dictature.

Le Conseil, ce soir, exerce son contre-pouvoir par rapport aux décisions de la Municipalité. Celle-ci, après avoir entendu les promoteurs, après avoir étudié sérieusement les avantages et les inconvénients d'une marina, est arrivée à la conclusion qu'il fallait écarter ce projet, mais elle n'écarte pas le port, ni la solution de l'agrandissement du port des Iris avec une digue qui permettrait de mettre entre 60 et 120 places supplémentaires ; elle n'écarte pas l'idée d'un port décentralisé avec les gros bateaux dans la Thièle et les petits bateaux au port des Iris ; elle n'écarte pas l'idée, on vient de vous le dire, d'un port au bord de l'eau, entre la Thièle et le canal oriental ; elle reste donc ouverte à toute une série de propositions, mais elle a écarté l'idée d'une marina.

Votre Conseil peut avoir un avis différent, puisque cela fait partie du jeu démocratique. La Municipalité s'est expliquée à l'époque, ou dans ce document, pour indiquer les raisons pour lesquelles elle écartait l'idée d'une marina. Historiquement, cela ne correspond pas à la volonté yverdonnoise et à ce qui se fait dans le secteur. Historiquement, ces terrains ont toujours été dévolus à l'intérêt général et au public. On considère aujourd'hui que c'était une erreur que de mettre la gare entre la ville et le lac, parce qu'on a coupé les habitants de la ville du bord du lac. On a le sentiment que si l'on crée une marina entre les bâtiments de l'hippodrome et le bord du lac, on créerait une césure supplémentaire, étant donné que les gens qui viendraient dans le port auraient un accès au bord du lac, mais les Yverdonnois ne l'auraient plus. Je peux vous affirmer que comme partout ailleurs dans les ports, les gens qui flânent et qui regardent, ennuient ceux qui ont loué des places dans le port ; ils sont très rapidement mal accueillis et ont le sentiment de ne pas être les bienvenus. On a aussi le sentiment qu'en créant une marina, c'est-à-dire en créant une habitation privée sur ces terrains publics, et en créant un port artificiel à l'intérieur des terres, on créerait un espace qui ne correspondrait pas parce qu'on ne résoudrait pas le problème des emplacements pour l'hivernage des bateaux, des parcs pour les véhicules et on ne résoudrait pas les problèmes de circulation et d'accès. On créerait des compartiments dans ce secteur de terrain qui est superbe et qui l'est notamment parce qu'il s'agit d'une très vaste étendue, qui n'est pas fragmentée.

C'est la raison pour laquelle la Municipalité ne veut pas d'une marina. Si votre Conseil est d'un avis différent, il a la possibilité d'utiliser les moyens qui sont à sa disposition pour qu'une commission traite le problème sous la forme d'une motion ou d'une interpellation, mais pas à l'occasion comme maintenant d'une discussion à bâtons rompus à l'occasion d'un crédit d'étude qui doit permettre précisément à la Municipalité d'avancer dans ses réflexions.

C'est la raison pour laquelle je n'ai pas le sentiment que la Municipalité n'aille pas dans le sens de la majorité de votre Conseil en vous proposant d'accepter tel qu'il vous l'est soumis le préavis dont on vient de parler.

Monsieur Pierre-André MICHOUD:

Le débat démocratique doit avoir lieu, j'en suis fort conscient. Je ne vais pas rentrer dans une polémique du port, mais je dois amener des explications complémentaires, car je crois qu'on n'a pas tout à fait vu le même dossier. On maintient le nom de marina alors qu'on parle d'un projet intérieur, qui justement n'aurait plus de problème avec les alluvions et autre, et le promoteur a retiré toutes les constructions. En plus de cela, on dit qu'on n'aura plus d'accès au lac et c'est faux, puisque le promoteur a proposé que tout ce qui serait enlevé pour créer ce port intérieur serait remis devant, pour enfin trouver une solution à la zone Thièle - canal oriental, qui est actuellement un dépotoir, je ne pense pas que vous pouvez le nier, car lorsque nous avons des basses eaux, il ne s'y passe rien et on ne peut même pas s'y promener. J'aimerais bien qu'on donne ces informations, étant donné que le promoteur, dans son dernier projet, a proposé de remblayer devant pour recréer une plage de 30 mètres de longueur en direction du lac.

Ce n'est pas que je veuille absolument une marina, mais il faut au moins que toutes les informations soient données correctement.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET:

Je suis très heureuse de la décision qu'a prise la Municipalité. Elle a dit ce soir qu'elle est ouverte à d'autres projets et je crois que l'expression qui a eu lieu ce soir par rapport à la marina et à ce port intérieur est celle de quelques Conseillers.

Ce n'est absolument pas mon avis, ni mon sentiment et je pense que l'ensemble de ce Conseil aimerait que ce terrain, cette grande place soit rendue à la population dans l'esprit de ce préavis. Je tenais à le dire avant la fin de la discussion.

Plus personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une très forte majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

<u>Article 1</u>: La Municipalité est autorisée à entreprendre la 1^{ère} étape de l'aménagement du quadrilatère formé par l'Avenue de l'Hippodrome, la Thièle, le Canal Oriental et le lac;

Article 2: Un crédit d'investissement de Fr. 392'000.- lui est accordé à cet effet;

<u>Article 3</u>: La dépense sera imputée dans le compte no 1106 "Rives du Lac, 1^{ère} étape" et amortie en 10 ans au plus.

9. PRÉAVIS NO 16/05 CONCERNANT 14 DEMANDES DE NATURALISATION PRÉSENTÉES PAR MESDEMOISELLES, MESDAMES ET MESSIEURS: MELISA ALIC, BEHKA DAUTOVIC, JOSÉ-LUIS GARCIA, ANNA-MARIA MILVA GOUVEIA, ISMAIL IBRAHIMOVIC, GÉRARD MERVELET, BOJAN MIKIC, RAMO SARAJLIC, SADINA SELIMOVIC, XHAFER SHKODRA, FATMIRA SINANOVIC, MELDIN SINANOVIC, GIUSEPPE TORO, ALBULENA VELIU. (MADAME MARCELINE MILLIOUD, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS, RAPPORTRICE)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie des rapports concernant chaque candidat, Madame Marceline MILLIOUD ne donne lecture que des conclusions du rapport final de la Commission.

Monsieur le Président :

Avant la lecture de cet article unique, il m'appartient de faire quelques remarques préliminaires. Deux confusions se sont glissées dans cet article qu'il convient de modifier. Les candidats 1 à 7 sont nommés par leur nom, suivi de leur prénom ; pour les candidats 8 à 12, c'est l'inverse. Vous me permettrez donc de garder une systématique et de privilégier la solution prénom-nom.

Les lecteurs attentifs de ce préavis ont remarqué également que la demande de naturalisation du huitième candidat s'étend à son épouse et à son fils, ce que l'article unique ne mentionne pas. Conformément aux informations de la page 5 du préavis et au rapport de la Commission, j'ajouterai donc leurs noms dans la lecture de l'article.

La première candidate se nomme bien Melisa ALIC, née BASIC et non le contraire comme indiqué dans le rapport de la Commission.

Enfin, Madame Fata SARAJLIC est bien née HUSIC, contrairement à ce que dit le préavis en page 5.

Le Bureau serait reconnaissant, tant au Greffe qu'à la Commission des naturalisations, de transmettre au Conseil communal des documents sans faute et les invite donc à une relecture attentive.

La discussion est ouverte sur l'article unique :

Monsieur le Président :

La discussion n'étant pas demandée, nous passons au vote à bulletin secret. Conformément à la décision prise lors du Conseil du 3 mars dernier, nous ferons une pause pour le dépouillement du scrutin.

Je prie les huissiers de distribuer les bulletins de vote.

Les huissiers distribuent les bulletins de vote. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Les huissiers récoltent les bulletins.

Monsieur le Président :

Vous aurez certainement remarqué que seuls la Municipalité et le Président du Conseil disposent d'un ravitaillement liquide pendant la séance. Afin de démocratiser cet usage et permettre au Conseil une pause désaltérante, j'ai le plaisir de vous annoncer que des boissons sans alcool vous attendent dans la salle des Pas Perdus. Par respect pour les siècles d'histoire qui nous contemplent ici, vous aurez la bonté de ne pas pénétrer avec vos verres dans la salle des Débats.

Je lève donc la séance pour vingt minutes de pause désaltérante.

<u>Résultats</u>

Bulletins délivrés : 80 Bulletins rentrés : 77

Candidats	Bul. blancs	Bul. Nuls	Bul. valables	Majorité absolue	OUI	NON
<u>1^{er} candidat</u> : Madame Melisa ALIC	0	0	77	39	62	15
<u>2^{ème} candidat</u> : Madame Behka DAUTOVIC	0	0	77	39	63	14

Candidats	Bul. blancs	Bul. Nuls	Bul. valables	Majorité absolue	OUI	NON
3 ^{ème} candidat : Monsieur José- Luis GARCIA, son épouse Margherita GARCIA née ILARDO et ses enfants Diego et Matteo	0	1	76	39	70	6
4 ^{ème} candidat : Madame Anna- Maria Milva GOUVEIA	1	0	77	39	67	9
<u>5^{ème} candidat</u> : Monsieur Ismail IBRAHIMOVIC	1	0	77	39	59	17
6 candidat : Monsieur Gérard MERVELET, son épouse Marie-France MERVELET née DE RIGHI et ses enfants Julien et Benoît	0	0	77	39	68	9
7 ^{ème} candidat : Monsieur Bojan MIKIC	0	0	77	39	60	17
8 ^{ème} candidat : Monsieur Ramo SARAJLIC, son épouse Fata SARAJLIC, née HUSIC et son fils Elvis	0	0	77	39	61	16
<u>9^{ème} candidat</u> : Mademoiselle Sadina SELIMOVIC	0	0	77	39	62	15
10 ^{ème} candidat : Monsieur Xhafer SHKODRA,son épouse Zymrije SHKODRA née EMINI et ses enfants Arlind et Gresa	0	0	77	39	62	15
11 eme candidat : Mademoiselle Fatmira SINANOVIC	0	0	77	39	62	15
12 ^{eme} candidat : Monsieur Meldin SINANOVIC	0	0	77	39	61	16
13 ^{ème} candidat : Monsieur Giuseppe TORO, son épouse Anna TORO née MAZZARELLA et sa fille Lorena	0	0	77	39	72	5
14 ème candidat : Mademoiselle Albulena VELIU	0	0	77	39	67	10

Monsieur le Président :

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, je félicite tous ces candidats pour leur accession à la bourgeoisie de notre cité et plus particulièrement ceux qui se sont déplacés dans cette salle ce soir.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission des naturalisations, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

<u>Article unique</u>: Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée aux candidats suivants et, si le cas y échoit, aux membres de leur famille inclus dans la demande :

<u>1^{er} candidat</u>: Madame Melisa ALIC

2ème candidat : Madame Behka DAUTOVIC

3^{ème} candidat : Monsieur José-Luis GARCIA,

son épouse Margherita GARCIA née ILARDO

et ses enfants Diego et Matteo

4^{ème} candidat : Madame Anna-Maria Milva GOUVEIA

5^{ème} candidat: Monsieur Ismail IBRAHIMOVIC

6ème candidat : Monsieur Gérard MERVELET,

son épouse Marie France MERVELET, née DE RIGHI

et ses enfants Julien et Benoît.

7^{eme} candidat: Monsieur Bojan MIKIC

8 candidat : Monsieur Ramo SARAJLIC, son épouse Fata SARAJLIC,

née HUSIC et son fils Elvis.

9^{ème} candidat : Mademoiselle Sadina SELIMOVIC

10 eme candidat: Monsieur Xhafer SHKODRA,

son épouse Zymrije SHKODRA née EMINI

et ses enfants Arlind et Gresa

11 me candidat : Mademoiselle Fatmira SINANOVIC

12 eme candidat : Monsieur Meldin SINANOVIC

13 me candidat : Monsieur Giuseppe TORO,

son épouse Anna TORO née MAZZARELLA

et sa fille Lorena

14ème candidat : Mademoiselle Albulena VELIU

10. Préavis no 12/05 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 253'000.- Pour le renouvellement de véhicules du Service des travaux et de l'environnement. (Monsieur Gilles VERDON, rapporteur)

Monsieur Gilles VERDON:

Je vais me permettre de lire la deuxième demande de la Commission, car elle me semble importante et je souhaite souligner encore cet aspect.

Lecture de Monsieur VERDON.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Gilles VERDON donne ensuite lecture des conclusions du rapport de la Commission.

<u>La Commission était composée de</u> : Madame et Messieurs Rachel JOSEPH, Jean-Marc COUSIN, Kurt MENDE, Indulsi NUNZIO, Jean-Marc PERNET, Yves RICHARD, Gilles VERDON.

<u>La discussion est ouverte sur l'article 1</u> : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

<u>La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis</u> : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

<u>Article 1</u>: La Municipalité est autorisée à entreprendre le programme de renouvellement 2005 des véhicules du Service des travaux et de l'environnement.

Article 2: Un crédit d'investissement de Fr. 253'000.- lui est accordé à cet effet.

<u>Article 3</u>: La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 6409. « Véhicules STE 2005 » puis amortie en 10 ans.

11. PRÉAVIS NO 13/05 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 474'500.- POUR LE REMPLACEMENT DU « LOGICIEL MÉTIERS » DU SERVICE DES ÉNERGIES. (MONSIEUR PIERRE-ANDRÉ MICHOUD, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Pierre-André MICHOUD ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

<u>La Commission était composée de</u> : Madame et Messieurs Nathalie SAUGY, Pierre-François BRAND, Daniel HOFMANN remplaçant Yves-Olivier JACCARD, Jacques MARTIN, Pierre-André MICHOUD, Jean-François TROYON.

Absent: Monsieur David WULLIAMOZ.

<u>La discussion est ouverte sur l'article 1</u>: la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

<u>La discussion est ouverte sur l'article 2</u>: la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Jean-François TROYON:

Dans le rapport de la Commission, il y a un point qui signale : « Ce système peut-il gérer un changement de fournisseur d'énergie ? Réponse : Oui »

J'ai une question à adresser à la Municipalité : si des opportunités d'obtention plus avantageuses de l'énergie que celles que pourraient produire une relation avec la Romande Energie étaient possibles, quelles sont les conditions de rupture du contrat avec la Romande Energie, compte tenu de l'engagement déjà pris par la Commune ?

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

Il est clair que nous avons tous vu ce qui s'est passé au Grand Conseil tout dernièrement et la situation est assez verrouillée par rapport à cela. Dès le 1^{er} janvier 2006 et jusqu'à ce qu'une éventuelle libéralisation se fasse totalement aussi dans notre pays, à l'instar de ce qui se fait en Europe, je pense qu'on ne pourra pas changer de fournisseur. On a des contrats avec la Romande Energie, via Enerdis, car c'est cette coopérative Enerdis, dont on fait partie, qui négocie ces contrats. Il est vrai que c'est assez tentant, il y a une lucarne de quelques mois pendant lesquels on pourrait éventuellement tenter le jeu. Je ne sais pas, à terme, si ce sera très profitable pour le client final. J'ai quelques réticences à changer nos contrats avec nos fournisseurs qui, il faut bien le dire - on en discutera peut-être dans un autre contexte plus tard dans l'ordre du jour - fait néanmoins des efforts considérables pour descendre les prix.

La parole n'est plus demandée et ce préavis no 13 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

<u>décide</u>:

<u>Article 1</u>: Un crédit d'investissement de Fr. 474'500.- est accordé à la Municipalité pour couvrir les frais de remplacement du « logiciel métiers » du Service des Energies.

<u>Article 2</u>: La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 6803 « logiciel métiers SEY » et amortie en 5 ans au plus.

12. PRÉAVIS NO 14/05 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 239'600.- POUR UN SERVICE D'ENTRETIEN COMPLET DES FEUX LUMINEUX DE LA PETITE CEINTURE ET LA POSE DE "LEDS" SUR LES PORTIQUES DE L'AVENUE DE GRANDSON. (MONSIEUR BART WIND, RAPPORTEUR)

Monsieur Bart WIND:

Je vais me contenter de lire les conclusions du rapport, mais j'ai tout d'abord une petite correction à apporter au sujet d'une date mentionnée dans le rapport. La date à laquelle s'est réunie la Commission est bien évidemment le 21 avril et non le 21 mai.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Bart WIND, comme annoncé précédemment, donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

<u>La Commission était composée de</u> : Madame Heidi BOTTERON, Messieurs Jean-David CHAPUIS, Patrik DURUZ, Jean-Jacques HERZOG, Dominique VIQUERAT, Bart WIND.

<u>La discussion est ouverte sur l'article 1</u>: la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

<u>La discussion est ouverte sur l'article 2</u>: la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

<u>La discussion est ouverte sur l'article 3</u> : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Patrik DURUZ:

Comme Monsieur le Conseiller VUAGNIAUX tout à l'heure, je tiens à donner quelques mots d'explication sur mon abstention.

Vingt sept tonnes, 58 kilomètres/heure sur le pont... tel a été mon pronostic, la nuit dernière, avant de constater sur mon réveil matin qu'il n'était que 3h39. Quelques heures plus tard, la radio m'apprenait que cette fois, ce n'était en effet pas un poids lourd qui passait sur le Canal oriental, mais bel et bien un séisme de magnitude 4,1 sur l'échelle ouverte de Richter et dont l'épicentre se trouvait dans la région de Soleure. Effectivement, cette secousse était assez puissante. Celles et ceux d'entre vous qui l'ont ressentie ce matin n'auront donc aucune peine à saisir mon propos si j'affirme que plusieurs fois par jour, les riverains du pont qui enjambent la Petite Thoile à la rue du Midi ressentent des secousses que j'estime à 3 sur cette même échelle, ou faut-il plutôt dire l'échelle de Saurer!

Trêve de plaisanterie ; il y a un réel problème sur notre petite ceinture. Sous prétexte que la circulation y passe déjà, on y déverse tout, n'importe quoi et surtout ce dont les autres ne veulent pas, y compris des véhicules surdimensionnés par rapport à la taille de certains ouvrages d'art. Des riverains s'en sont déjà plaints et je ne peux que m'associer à ces doléances. Le préavis, dans différents de ses passages, laisse entrevoir que rien d'important n'est prévu dans le secteur, pour les dix années à venir, je vous renvoie par exemple à l'amortissement.

Je m'abstiendrai dorénavant sur tous les projets qui portent atteinte d'une manière directe ou indirecte à une réflexion générale qu'on nous avait annoncée pour cette année.

Plus personne ne demande la parole et ce préavis no 14 est accepté à l'unanimité moins trois abstentions.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

<u>Article 1</u>: La Municipalité est autorisée à entreprendre un service d'entretien complet des feux lumineux de la petite ceinture et la pose de diodes "LEDs" sur les portiques de l'avenue de Grandson.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 239'600.- lui est accordé à cet effet.

<u>Article 3</u>: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1604 « Feux Petite Ceinture + Av. de Grandson » et amortie en 10 ans.

13. PRÉAVIS NO 15/05 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 443'000.- POUR LE REMPLACEMENT DU GROUPE CHALEUR-FORCE DE LA STATION D'ÉPURATION. (MONSIEUR CHRISTIAN PAULI, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Christian PAULI ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

<u>La Commission était composée de</u> : Messieurs Pascal BLUM, Jean-Pierre CHAPUIS, Pascal FER, Jacques FIVAZ, Daniel HOFMANN, Christian PAULI, Yves RICHARD.

<u>La discussion est ouverte sur l'article 1</u>: la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

<u>La discussion est ouverte sur l'article 2</u> : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

<u>La discussion est ouverte sur l'article 3</u> : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS:

J'aimerais souligner et dire, avec le groupe UDF, que je me réjouis de voir que cet investissement entre parfaitement dans la réalisation de l'action de notre politique énergétique communale, telle que définie dans l'action 13 de notre Agenda 21.

Monsieur Christian PAULI:

Monsieur CHAPUIS m'avait demandé d'ajouter une phrase ressemblant à son intervention dans le rapport du préavis. J'ai complété légèrement les conclusions, mais je n'ai pas fait cette mention et je vais m'en expliquer.

Agenda 21 est une idée destinée à promouvoir de nouveaux projets et de faire avancer un dossier. Il est clair que tout ce qui était déjà fait par le passé, et qui est compatible avec des idées qui le seraient par rapport à de nouveaux projets d'Agenda 21, serait bien sûr parfait. Or, la valorisation du méthane est une idée que l'on poursuit depuis au moins depuis 15 ans à Yverdon et aujourd'hui, il s'agit de se mettre à niveau, de façon à continuer à faire au mieux avec ce méthane. Bien sûr que c'est compatible avec des idées de l'Agenda 21, mais il ne s'agit pas en tant que telle d'une idée Agenda 21, parce que ce n'est pas un nouveau projet.

Cela n'enlève rien à la pertinence de cet investissement, tout le monde l'a bien compris et je sais que ce préavis va être unanimement accepté.

Plus personne ne demande la parole et ce préavis no 15 est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

<u>Article 1</u>: La Municipalité est autorisée à entreprendre le remplacement du groupe chaleur-force de la station d'épuration.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 443'000.- lui est accordé à cet effet.

<u>Article 3</u>: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 6404 « STEP-GCF » et amortie par prélèvement au fonds d'épuration.

14. PRÉAVIS NO 18/05 CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AUTORISATION D'ALIÉNATION DES ACTIONS AU PORTEUR DE LA COMPAGNIE VAUDOISE D'ELECTRICITÉ. (MADAME MARTINE FREY TAILLARD, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTRICE)

Monsieur le Président:

J'appelle Madame la Présidente de la Commission des Finances, Martine FREY TAILLARD, à la tribune, et lui donnerai la parole dans quelques instants, après avoir donné quelques informations du Bureau.

Je me permettrai d'adresser à la Municipalité l'étonnement du Bureau relatif au délai de traitement de ce préavis. La Municipalité a demandé l'urgence ; l'urgence de cette sorte, deux jours entre le dépôt du préavis et la discussion de la Commission, ne correspond pas aux délais évoqués par la Municipalité dans sa lettre que j'ai lue en début de séance. Le Bureau tenait à donner cette information avant la discussion. Je donne la parole à la Présidente de la Commission des finances.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Martine FREY TAILLARD ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

Madame Nathalie SAUGY:

Le groupe Socialiste, conformément à l'article 66 de notre règlement, demande la non-entrée en matière sur cet objet, et ce pour plusieurs raisons :

La première, c'est la précipitation. Comme le relève le rapport de la Commission des finances, une partie des membres aurait souhaité attendre que la convention entre la BCV, le Conseil d'Etat et les exécutifs des 40 communes concernées soit vraiment signée avant de vendre les actions au porteur et ainsi avoir un minimum de garanties.

Je constate également, comme vous venez d'en parler, que le Bureau du Conseil a décidé de porter ce préavis à notre ordre du jour de ce soir en sa séance du 2 mai 2005, alors que la Commission des finances siégeait également le 2 mai 2005 ; étaitce si urgent ? Ou n'y avait-il suffisamment de matière pour la séance de ce soir ?

Deuxièmement, ces actions représentent une partie de notre patrimoine, et on ne « brade » pas un patrimoine! Si à première vue, la Commune peut réaliser facilement un bénéfice, le groupe Socialiste demande une réflexion de fond sur la politique de la Commune en ce qui concerne les actions en général. Une vision à long terme devrait prévaloir dans ce domaine et non le profit à court terme!

Je rappelle également que le peuple vaudois a refusé à plus des deux tiers la LME le 26 septembre 2002, manifestant ainsi clairement son attachement à la garantie de son approvisionnement en électricité en mains publiques, à une économie électrique écologique, sociale et contrôlée démocratiquement.

En cinquante ans, la Compagnie vaudoise d'électricité a subi un nombre important de transformations. Se préparant à affronter un marché de plus en plus concurrentiel, elle a accru au cours de ces dernières années ses réserves de manière spectaculaire. Ainsi, les fonds propres de la société ont crû de 25 millions, soit 50 % en trois ans. Quant à son cours en bourse, il s'est multiplié par quatre en trois ans. Dans ce contexte, la CVE, comme toute entreprise d'approvisionnement électrique vaudoise, a plus que jamais besoin du soutien des pouvoirs publics pour surmonter les changements importants qui se profilent dans le secteur électrique et il est essentiel que les autorités cantonales et communales ne vendent pas les participations financières qu'elles détiennent. Les pouvoirs publics, l'Etat et les communes doivent veiller à maintenir la quotité de leurs participations financières directes ou indirectes dans la CVE, de même que dans toute entreprise d'approvisionnement vaudoise.

Pour toutes ces raisons, le groupe Socialiste vous demande de soutenir la nonentrée en matière.

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière de ce préavis :

Monsieur Dominique VIQUERAT:

J'aimerais réagir aux propos de Madame la Conseillère SAUGY.

Au vu des résultats boursiers, opérationnels, et surtout des perspectives de la société Romande Energie, je ne peux que féliciter notre Municipalité de prendre l'initiative de la vente de ces actions.

En effet, plusieurs indicatifs nous poussent à penser que la situation dans laquelle se trouve la Romande Energie actuellement ne va pas durer :

- Premièrement, Monsieur Prix lui-même s'inquiète du niveau élevé du prix de l'électricité en Romandie. Le Directeur général de cette société indique d'ailleurs dans un communiqué du 14 avril 2005 que les tarifs vont subir une pression à la baisse – ce que Monsieur FORESTIER vient de confirmer il y a quelques instants - ces prochaines années, ce qui n'est pas pour rassurer les actionnaires.
- Ce même directeur indique, par la même occasion, que la période faste pour les actionnaires ne va pas durer. L'action est en effet passée de Fr. 1'410.- à son plus haut niveau le 24 janvier 2005 à Fr. 1'170.- aujourd'hui, ce qui représente tout de même une perte de Fr. 720'000.- pour la Commune. Je pense qu'il vaut mieux ne pas continuer à attendre et vendre ces actions maintenant.
- Comme le mentionne en plus la Commission des finances, il ne s'agit en aucun cas d'une privatisation de la Romande Energie, la majorité de son capital étant composé des certificats nominatifs qui doivent rester en mains publiques. Notre Commune en possède d'ailleurs quatre fois plus que des actions au porteur.

A mes yeux, cela ne fait aucun doute que nous devons accepter cette proposition, ce que je ferai et ce que je vous invite également à faire.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER:

J'aimerais tout d'abord, au nom de la Municipalité, remercier à la fois le Bureau du Conseil et la Commission des finances, d'avoir accepté l'urgence soulevée par la présentation de ce préavis no 18 à votre Conseil. L'urgence est due à la relativité du cours de ces actions.

La mission d'une Municipalité, c'est effectivement de préserver au mieux le patrimoine communal. A l'époque, il y a quelques dizaines d'années, nos prédécesseurs avaient pensé à soutenir et préserver ce patrimoine, en investissant dans cette fameuse Compagne Vaudoise d'Electricité. Madame la Conseillère SAUGY a expliqué tout à l'heure dans son intervention le travail et la consolidation de cette société durant ces dernières décennies.

Il se trouve que maintenant, vu la relativité de cette action, et constatant que par rapport à cette valeur nominale de base, elle a quand même pris une valeur certaine, étant donné que lors d'une récente cotation, qui n'est pas celle d'aujourd'hui, j'ai lu Fr. 1190.-, donc une légère érosion par rapport au maximum qu'elle a atteint aux alentours du début de l'année, nous pensons qu'il y a là quand même une réelle plus value.

Il ne s'agit pas de brader ce patrimoine, puisque nous vous proposons, dans le cadre de ce préavis, d'affecter le montant que nous pourrions retirer de la vente de ces actions, précisément pour la rénovation du réseau électrique communal qui est, lui aussi un patrimoine; en fait, c'est un transfert de patrimoine, je dirai une actualisation du patrimoine. Vous le savez certainement aussi, la valeur de ce patrimoine équivalant aux installations électriques de notre Ville serait un critère déterminant dans le calcul du fameux droit de timbre qui correspondrait à la mise à disposition de notre réseau pour le transport électrique en cas d'ouverture du marché de l'électricité.

Je crois qu'on est là vraiment dans une analyse assez fine du maintien de cette valeur, du patrimoine. Vous avez parlé également d'une vision à long terme ; je crois que les explications que je viens de donner démontrent que cette vision est réellement à long terme.

J'aimerais encore citer deux taux ; actuellement, la CVE, Romande Energie, sert un dividende sur ses actions, qui équivaut au cours actuel à quelque chose comme un demi pour-cent. Je vous rappelle que si on devait, par exemple, emprunter 3 millions de francs, qui est à peu près l'équivalent de la valeur de ces actions, le taux moyen des emprunts actuels de la Commune d'Yverdon est de 3,5 %. Il y a quand même là un surcoût important, d'où l'intérêt de réaliser du cash pour financer des installations.

Bien évidemment, la Municipalité invite votre Conseil à entrer en matière. Ce qu'elle attend de votre Conseil, c'est un débat ; un débat sur un problème intéressant et l'Exécutif yverdonnois souhaite avoir votre opinion sur sa proposition.

Monsieur Yves RICHARD:

Le parti Radical soutient le préavis tel que présenté par la Municipalité et surtout l'entrée en matière.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER:

Je peux comprendre les soucis de certaines personnes de vendre du patrimoine, mais je crois qu'on garde la mainmise sur cette électricité et c'est très important que la Commune garde en mains certaines choses vitales et l'électricité en est une. Je crois aussi qu'il faut faire des calculs et savoir vendre au bon moment. La précipitation n'est pas là pour rien et je félicite la Municipalité pour son analyse. Je vous engage tous à entrer en matière.

Monsieur Jean-François TROYON:

Je constate qu'il y a une petite confusion dans le débat entre un fournisseur d'énergie et un distributeur. La Commune a « une société commerciale » qui s'appelle Service des Energies, c'est un distributeur ; la CVE est un distributeur. Les fournisseurs d'énergie sont d'autres sociétés ; il y a ENERGIS, il y a aussi Call Center Energie qui vient de s'installer à Morat. Il y en a d'autres et ce sont deux politiques différentes.

Effectivement, la Municipalité a raison de dire que c'est un transfert de patrimoine. Entre un patrimoine qu'on finance à la CVE et qui ne rapporte rien, si ce n'est 0.5%, ou le taux moyen du compte courant de la BCV, si vous voulez ; un autre, qui est de 3,5%, si on doit emprunter l'argent. C'est donc un transfert de patrimoine de la CVE au réseau de la Commune et à la « société commerciale » de la Commune et cela me semble extrêmement judicieux, c'est vraiment une opportunité. Dans le principe de fond du patrimoine, là, je crois qu'il y a une erreur ; je me permets de le souligner et je recommande au parti Socialiste de prendre un tout petit peu de recul, car on fait un simple transfert de patrimoine, et en plus on reste propriétaire.

Je vous demande d'accepter d'entrer en matière et je la soutiens.

Madame Marie-Louise HEFTI:

Le groupe Libéral soutient le préavis tel que présenté par la Municipalité et elle soutiendra l'entrée en matière.

Monsieur Raoul IBANEZ:

J'ai entendu diverses interventions ce soir sur le sujet et je regrette qu'on place ce débat uniquement sur l'aspect financier. Il n'y a pas si longtemps que je suis ici, mais j'ai tout de même suivi les débats et constate que régulièrement les préavis sont plutôt des demandes d'investissements. Aujourd'hui, on se trouve dans un moment extraordinaire car on demande une autorisation pour une rentrée d'argent et c'est vrai qu'on peut féliciter la Municipalité.

Quand je lis ce préavis, il est dit qu'on peut vendre une partie des actions au porteur et on nous demande l'autorisation. Un peu plus loin, on nous communique déjà la somme que va rapporter la vente des actions dans sa totalité.

Qu'est-ce qu'il y a aussi derrière cette somme ? Des actions, cela représente peutêtre aussi un kilo de papier, mais cela représente surtout un patrimoine basé et fondé sur le travail qui a été fait dans ce pays par des travailleurs, par exemple des barrages. Ce travail qui a été fait, il faut le respecter.

D'autre part, je me rapporte au rapport de la Commission des finances. En 1951, l'Etat de Vaud a acheté X milliers d'actions, les Communes vaudoises X milliers d'actions et ils les ont gardées, peut-être ne connaissent-ils rien à la finance à l'époque ? Quelle sagesse !... ou cela était une certaine vision du Service public, qui est de pouvoir garantir quelque chose à cette ville, un bien-être comme l'électricité.

Après cela, étant donné que je pense que vous m'avez compris, on pourrait aller un tout petit peu plus loin et se demander pourquoi il faudrait qu'on se débarrasse de ces actions ? ... Et pour faire quoi du produit de la vente ?

Pour faire cette vente, puisqu'il faut tout de même être deux, je ne suis pas au fait de la bourse mais on nous parle d'un pool qui achèterait des actions. A ma connaissance, ils n'achèteront pas à Fr. 1'200.-. Ce pool semblerait nous fournir certaines garanties d'un Service public, parce qu'ils ont signé une charte ou je ne sais quoi. Ce pool et malgré ces bonnes intentions ?

Avez-vous lu le texte ? Pour ma part je n'en n'ai pas pris connaissance. On nous dit que c'est une charte de bonnes intentions, des chartes, j'en lis tous les jours et je les vois se faire transgresser, d'ailleurs cela n'a pas beaucoup d'importance. Evidemment que cela peut faire sourire certains membres, mais finalement on est en train de parler d'une certaine qualité et d'un Service public, de notre service à la population.

Cela ne représente que 1,4% du capital-actions, mais en vendant ces actions à un groupe qu'on ne connaît pas, un jour ce groupe pourrait bien devenir majoritaire.

Si pour toutes les communes qui sont actionnaires c'est facile de se déplacer à Morges ou à Lausanne ou ailleurs dans le canton pour discuter avec le Conseil d'administration, cela ne le sera plus le cas où le Conseil d'administration se trouve à l'étranger.

Prenons tout de même le temps de réfléchir, il faut vite vendre ; qui nous dit que dans 5 ans elle ne vaudront pas Fr. 20'000.- chacune ? Les experts se trompent régulièrement avec beaucoup de compétence ! Est-ce qu'on doit faire ce soir un débat de compétence ? Mis à part cela et pour que l'on ne me taxe pas de dogmatisme, d'opportunisme, parce que c'est clair je défends une certaine qualité de service public. Je rappellerai tout de même que 71,8 % des Yverdonnois avaient voté contre la libéralisation du marché de l'électricité. Demain, je veux pouvoir croiser mes concitoyens et les regarder droit dans les yeux et leur dire : j'ai respecté votre vote. Je vous invite donc à vous abstenir d'entrer en matière et voter non.

Monsieur Pierre-André MICHOUD:

Je suis vraiment très surpris de la position du groupe Socialiste et encore plus surpris de ce qu'on entend. Je ne sais pas si Monsieur IBANEZ a vraiment lu le préavis. Les institutions publiques conservent la majorité, c'est écrit noir sur blanc ; cela veut dire que l'on met en doute ce qui est écrit. En plus, les Socialistes disent : on va brader le patrimoine, alors que justement, on va augmenter la valeur du patrimoine, puisqu'on a va faire une plus value très intéressante pour pouvoir acquérir quelque chose. Dans la théorie de Monsieur IBANEZ, j'aimerais relever qu'il ne faut pas confondre entre privatiser et vendre des actions, cela n'a absolument rien à voir. Aujourd'hui, il y a un cours à la bourse et cela veut dire qu'il y a des personnes qui paient ce prix-là. Le jour que vous décidez de mettre en vente, c'est bien ce prix-là qui sera payé et je ne crois pas savoir qu'il s'agit d'acheteurs étrangers, mais je suis très étonné de savoir qu'on veut « attendre pour voir ». Entre janvier et maintenant, la baisse a déjà été de Fr. 600'000 ou Fr. 700'000.-; on ne peut plus « attendre pour voir », car à ce moment-là, on ne fait rien et on passe à côté de 3 millions.

Je pense qu'il faut vraiment entrer en matière ; de toute façon, on est presque déjà entré en matière, puisqu'on discute !

Monsieur Roger RANDIN:

Si Monsieur IBANEZ n'a peut-être pas bien lu le préavis, je crois que Monsieur MICHOUD n'a pas bien lu le rapport de la Commission. Celui-ci indique « que ces certificats nominatifs ne peuvent en principe pas être vendus dans le privé ». Aujourd'hui, on n'a pas encore la preuve que les communes, l'Etat et la BCV restent majoritaires.

Monsieur Dominique VIQUERAT:

J'ai lu le même rapport que vous, Monsieur le Conseiller RANDIN. On dit effectivement que ce sera « en principe », c'est vrai, mais la Commune ne nous demande absolument pas de vendre les actions appelées certificats nominatifs ; ceux-ci présentent déjà une majorité, si l'on prend encore la participation de l'Etat de Vaud.

En plus, Monsieur IBANEZ, vous parlez d'avoir notre mot à dire à la Romande Energie. Ce même rapport de la Commission des finance fait justement état qu'avec 1.43%, du capital action, on n'a pas droit à un siège au Conseil d'administration, et qu'en plus, on n'a même pas notre mot à dire dans cette société.

Monsieur Raoul IBANEZ:

C'est tout à fait exact qu'on n'a pas notre mot à dire, mais ce serait quand même gênant que quelqu'un ait quelque chose à dire parce que nous, on aura donné ce 1% qui lui permettra de le dire.

Monsieur Stéphane BALET :

La question de fond, c'est de savoir si on veut vendre ces actions. Si, tel est le cas, je pense que c'est effectivement le bon moment. Maintenant, un autre souci qu'on pourrait avoir, c'est de garder ces actions pour avoir un pouvoir décisionnel par rapport à cette société. Contrairement à ce qui a été dit - je ne m'y connais pas trop à la bourse - mais il me semble que les actionnaires ont quand même un droit de vote. Les vendre veut aussi dire donner ce pouvoir qu'on a à quelqu'un d'autre et là, on a une responsabilité. Par contre, au-delà de cela, le groupe Socialiste est intervenu sur une non-entrée en matière parce qu'on veut que la Commune garde ses actions et cette responsabilité au sein de la CVE. S'il y a des avis différents, on se pliera à la majorité. Il est clair que si vous voulez vendre, c'est certainement maintenant, bien qu'il faille être très malin pour savoir de combien sera le cours dans quelques mois.

Monsieur Bernard SCHALLENBERGER:

J'ai une question par rapport au patrimoine. Vous avez dit qu'on allait faire un transfert de patrimoine. Or, j'ai fait partie pendant trois ans de la Commission de gestion et une des grosses problématiques que nous avons soulevées, à maintes reprises au sein de cette Commission, était justement le renouvellement du réseau électrique. Pour nous, le réseau électrique, et on l'avait signalé à l'époque, devait être budgété au début de l'année, pour chaque année, pour être rénové sur 50 ans. Aujourd'hui, on nous dit que cela fait partie du patrimoine et qu'on doit vendre des actions pour pouvoir rénover notre réseau électrique. Je suis tout de même un peu surpris et je tiens à relever qu'aujourd'hui, ce n'est pas un transfert de patrimoine que nous faisons, mais on profite simplement d'un moment du marché pour vendre des actions. Le patrimoine n'a pas été géré correctement et ce depuis longtemps, par vous et vos prédécesseurs.

Monsieur Michel WERKLE:

Je vous suggère de mettre au vote si nous rentrons en matière ou non.

Monsieur le Président:

Est-ce une motion d'ordre?

Monsieur Michel WERKLE:

Une suggestion.

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER:

Il y a beaucoup de choses et je ne pense pas être capable de répondre à toutes les questions et préoccupations qui ont été émises ce soir, mais je vais tenter d'apporter quelques informations.

Au sujet de la dernière intervention de Monsieur SCHALLENBERGER et du transfert du patrimoine, il est vrai que c'est peut-être une guéguerre des mots, mais il faut rappeler que la Municipalité a adopté le plan directeur de l'électricité en début de législature. Celui-ci montrait qu'il y avait des investissements à faire dans un terme relativement court, pour 18 millions. On discute avec la Romande Energie, on discute aussi avec notre fournisseur et on sait que ces investissements pourront probablement être ramenés à une quinzaine de millions, par des synergies déployées avec ce fournisseur. Toutefois, force est de constater que depuis une année ou deux, nous avons des étapes de ce plan directeur de l'électricité qui ont été réalisées, mais on a dépensé « que » 3 ou 4 millions, selon les préavis que vous avez vous-mêmes adoptés.

Il reste un « gros morceau », c'est la rénovation, la modernisation des stations de Montagny et de Pierre-de-Savoie. On sait tous que la Ville prend de l'ampleur. En plus du passage de 5 kV à la moyenne tension par 20 kV, on sait qu'il y a des pôles de développement, on sait qu'il faut renforcer Pierre-de-Savoie, on sait aussi qu'il faut pour la sécurité deux points d'injection. Un préavis vous sera soumis au début de l'automne pour un investissement correspondant à ce qu'on a voulu dans le plan directeur, de l'ordre des 3 millions dont on parle ce soir, concernant la vente éventuelle des actions au porteur de la Romande Energie.

Est-ce un transfert de patrimoine ou non ? Je le disais tout à l'heure, on peut discuter sur les termes ; néanmoins, la Municipalité estimait que l'on pourrait imaginer prendre l'argent récolté par la vente de ces actions pour réaliser ces travaux futurs. Comme l'a dit Monsieur le Syndic, un futur court et indispensable dans le calcul du droit de timbre.

Ensuite, Monsieur BALET, je crois que vous avez remis l'église au milieu du village. Si le Conseil donne ce soir l'autorisation à la Municipalité de vendre ces actions, c'est le bon moment. Je serais même tenté de dire que nous aurions dû le faire à la séance du Conseil précédente, vu l'érosion des taux.

C'est une décision un peu politique, on est d'accord et je vais répondre cette fois à Monsieur RANDIN, qui a parfaitement raison lorsqu'il dit qu'on n'a aucune assurance d'atteindre le 51,13% souhaité avec les actions conventionnées. Les certificats nominatifs de ces 40 communes citées par Madame SAUGY - j'ai la liste ici à la disposition de tout un chacun et il y a des communes relativement importantes qui ont aussi des actions nominatives, comme nous qui en avons 13320 – représentent à ce jour, avec la BCV et le Canton, 51,13% des actions de la Romande Energie. Tant le Conseil d'administration de la BCV, que le Conseil d'Etat, que les exécutifs de ces communes, ont donné leur accord de principe pour adhérer à cette convention, à ce pool d'actionnaires. Ce pool d'actionnaires, pour l'instant, est un projet, qui est discuté dans différentes séances et j'ai été mandaté par la Municipalité pour y participer, On y voit les conditions d'adhésion, les définitions, les buts de la convention, des règles de conformité, des droits de préemption.

Il a été décidé de nommer une Commission, formée de la Municipale et Députée Eliane REY de Lausanne, du Syndic de Vallorbe Monsieur FRANCFORT, qui est aussi membre du Conseil d'administration de la Romande Energie, de Monsieur ROLLIER, chef de Service à l'Etat, de Monsieur ROULLIER, chef de Service à la Commune de Lausanne. Il a été décidé de leur donner une mission d'établir un canevas de préavis, qui serait réadapté selon les particularités de chaque commune, afin que justement, comme ce soir, une discussion se fasse dans le législatif, dans votre Conseil communal. Cette discussion se fait maintenant, pour des raisons strictement financières et compréhensibles, Monsieur le Syndic a exposé tout à l'heure les raisons qui nous poussent à présenter cela d'une façon urgente. Pour ce qui est du débat de fond, vous aurez l'occasion d'y revenir, je pense cet automne, lorsque ce préavis vous sera soumis. A ce moment-là, nous aurons l'assurance formelle, Monsieur RANDIN, que les législatifs des 40 communes signeront pour arriver à ces 51,13%, indispensables à la majorité du capital action de la Romande Energie.

Monsieur le Président :

La discussion continue ; j'en profite pour rappeler à Monsieur le Conseiller WERKLE que l'article 75 m'interdit de clore la discussion tant que des Conseillers ou des Municipaux la demandent. Par contre, vous avez la possibilité de demander une motion d'ordre, appuyée par 5 personnes.

Plus personne ne demande la parole, ces précisions n'étaient pas donc pas nécessaires et nous allons voter sur cette entrée en matière.

Par 38 OUI, 36 NON et 3 abstentions, vous acceptez d'entrer en matière.

La discussion est ouverte sur cet article unique :

Monsieur Pierre HUNKELER:

Tout a été dit, je crois, au sujet des aspects négatifs et précipités du préavis.

J'aimerais toutefois insister sur un aspect qui me semble particulièrement discutable, c'est l'affectation du produit de la vente. J'aimerais aussi proposer une solution plus constructive.

Selon le préavis, ce produit doit aller au fonds de renouvellement du Service des Energies. Cela signifie que cette rentrée financière totalement inespérée et inattendue, va purement et simplement être enterrée dans des fouilles et des câbles, éventuellement dans quelques transformateurs. Or, il est évident que dans l'équilibre du réseau électrique, ce genre d'investissement doit être couvert par les revenus provenant de la vente de l'électricité et non par d'autres fonds, et surtout pas par des revenus exceptionnels, qui pourraient être affectés à des projets également exceptionnels.

En même temps, il y a un domaine d'avenir pour lequel les crédits manquent cruellement, c'est l'encouragement des énergies renouvelables et des économies d'énergie. Le manque d'argent est régulièrement mentionné par la Municipalité pour expliquer le peu d'actions entreprises dans ce domaine par notre Commune, malgré la bonne volonté de ceux qui aimeraient faire plus.

Le sujet est particulièrement d'actualité, car il est certain que les études conduites dans le cadre du projet « Yverdon-les-Bains, cité de l'énergie » vont très certainement et très prochainement définir des propositions concrètes dans ce domaine. Si un financement est disponible, il sera possible de mettre en œuvre rapidement ces mesures, qui seront certainement d'excellents investissements et donc des transferts de patrimoine pour l'avenir et pas pour le passé. Une telle affectation pourrait aussi rendre le préavis plus acceptable à certains Conseillers très opposés au principe même de cette vente.

Je dépose donc l'amendement suivant, à ajouter à la fin de l'article unique actuel :

Le produit de la vente sera affecté à un fonds destiné à l'encouragement des énergies renouvelables et des économies d'énergie.

Vous voyez qu'il s'agit d'un libellé qui laisse très largement ouvert les possibilités d'actions de la Municipalité. Sous « Economies d'énergie », il y a des questions d'isolation de bâtiments, il y a des encouragements, il y a le soutien à des privés.

Du côté de notre groupe, avec cet amendement, ce préavis devient plus acceptable. Je dépose l'amendement sur le bureau du Président.

Monsieur Pascal BLUM:

J'avais un autre amendement, mais je me range à l'amendement de mon collègue HUNKELER.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER:

Je crois que cette notion d'énergie renouvelable est effectivement intéressante à analyser. Le fait de passer d'une basse tension de 5 kV à une moyenne tension de 20 kV engendre déjà des économies importantes. D'autre part, le fait de sécuriser l'alimentation d'une ville par les travaux que la Municipalité envisage, par exemple, avec l'affection des fonds que nous pourrions obtenir par la vente de ces actions au renouvellement des installations électriques, est aussi une économie en soi.

On l'a vécu ces dernières années, chaque fois qu'une panne atteint notre Ville, ce sont des dégâts et des conséquences financières importantes qui viennent grever le budget communal, car vous le savez, les assurances ne paient jamais l'entier des dégâts, il y a toujours une franchise qui reste à la charge de la Commune.

Je le répète, on peut interpréter cette notion d'énergie renouvelable, mais en modernisant le réseau, conformément au plan directeur de l'électricité tel que vous l'avez voté il y a quelques années, nous allons dans le sens des économies d'énergie et je crois que là on répond, en tout cas en partie à vos vœux, Monsieur le Conseiller.

Monsieur Pascal BLUM:

Il n'y a donc aucun problème, si je comprends bien Monsieur le Syndic, à accepter cet amendement.

Monsieur le Président :

Monsieur le Syndic désire-t-il s'exprimer ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER:

Non.

Plus personne ne demande la parole et cet amendement est accepté, par 39 OUI, 32 NON et 3 abstentions.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Pierre-André MICHOUD:

J'aimerais discuter, non pas sur le préavis que j'ai accepté, mais sur le rapport, que je ne peux accepter, car il est mensonger.

L'antépénultième paragraphe précise : « Elle s'est aussi posée la question de principe suivante : est-ce le rôle d'une collectivité publique de participer, même de manière minime, à la libéralisation d'une compagnie en grande partie publique, surtout en ce qui concerne une commune qui s'est prononcée dernièrement contre la privatisation des services publics ? ». Je m'excuse, mais je pense que ce texte fait référence à la votation que nous avons eue au dernier Conseil pour que la ville se prononce hors zone ACGS, mais nous ne nous sommes jamais prononcés sur une non privatisation des services publics.

De cette façon, je ne peux pas accepter un rapport présenté d'une telle manière. Je ne sais pas si c'est possible, je ne connais pas tout le règlement comme vous, Monsieur le Président, mais j'aimerais qu'on vote sur l'acceptation du préavis et sur l'acceptation du rapport, à moins que la rapportrice soit d'accord de soustraire cette phrase qui est fausse; La Commune ne s'est jamais prononcée contre la privatisation d'un service public.

Monsieur le Président :

Je répondrai sur la forme. Les rapports des commissions ne servent qu'à éclairer les Conseillers communaux, afin de leur permettre de voter en toute connaissance de cause sur les préavis proposés par la Municipalité. En aucun cas, le Conseil communal accepte ou refuse un rapport.

Monsieur Maximilien BERNHARD:

Je m'adresse à la Municipalité et compte tenu de la décision d'affecter tout ou partie de ces fonds issus de la vente des actions aux énergies renouvelables et à la promotion des économies d'énergie, j'invite la Municipalité et en particulier Monsieur le Municipal FORESTIER, à ressortir la motion UDF, qui avait pour but la création d'un bureau de l'énergie destiné à promouvoir les économies d'énergie.

Monsieur le Municipal FORESTIER m'avait répondu à l'époque que le projet était resté dans un tiroir, étant donné que cela coûtait trop cher. C'est donc maintenant l'occasion idéale de concrétiser ce projet et d'aller de l'avant dans la création d'un bureau de l'énergie.

La parole n'est plus demandée et ce préavis no 18 est accepté avec une confortable majorité.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER:

Il n'est jamais trop tard pour agir... Il est vrai qu'entre ce que la Municipalité avait imaginé, peut-être certes avec une certaine précipitation, comme cela a été relevé, mais pour des raisons qui ont été clairement défendues, celle-ci prend connaissance de l'article 85 du règlement et je me permettrai de le lire, également pour les téléspectateurs :

<u>Art. 85</u>: Dans le cas où la décision finale du Conseil diffère des propositions de la Municipalité, celle-ci peut demander, séance tenante, qu'il lui soit accordé un délai d'une semaine pour adhérer aux amendements ou retirer son projet.

Si la Municipalité ne fait pas usage de ce droit ou si, ayant demandé le délai d'une semaine, elle le laisse expirer sans retirer sa proposition, la décision prise par le Conseil devient définitive.

Si la Municipalité retire son projet, le Conseil en est informé par son Président dans la plus prochaine séance.

Fort des discussions certes intéressantes, mais néanmoins quelque peu éloignées de celles de la Municipalité, celle-ci vous demande donc l'application de cet article 85, à savoir de lui mettre à disposition une semaine de réflexion.

Monsieur le Président :

A la lecture de cet article, il apparaît que le Conseil doit néanmoins se prononcer sur l'acceptation de cette demande, car la Municipalité peut *demander* et non *obtenir*.

Y a-t-il une objection à cette manière de faire ? Cela ne semble pas être le cas et nous mettons donc cette demande au vote.

(Protestations dans la salle)

Monsieur le Président:

Je vous ai dit que je mettais cette proposition au vote et vous ai demandé s'il y avait une objection à cette manière de faire. S'il y a des objections, levez la main et je les écouterai.

Monsieur Jacques LEVAILLANT:

Nous réfléchissions pendant que vous causiez... c'est la raison pour laquelle nous avons tardé à réagir !

La Municipalité peut demander, elle le fait, l'affaire est classée et on en parle plus. Ce n'est pas précisé qu'elle doit demander au Conseil; elle l'a fait et dans une multitude de cas dans le courant de l'année, elle ne le demande pas.

Monsieur le Président:

Je suis assez d'accord avec votre argumentation. La Municipalité obtient donc cette demande.

Je demande à la Municipalité d'informer le Bureau du Conseil, par son Président, dans la semaine qui suit, de la décision prise par rapport à ce préavis no 18.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER:

Je vous remercie de prendre acte de cette demande de la Municipalité. Pour que les choses soient claires, nous sommes jeudi 12 mai, vous nous donnez donc l'autorisation jusqu'au jeudi 19 mai fin de journée, puisque la Municipalité siège le jeudi matin précisément. C'est la nuance que je voulais bien préciser.

Monsieur le Président:

Malheureusement, Monsieur le Syndic, la semaine ne comptant que 7 jours, ce sera le mercredi soir.

(Protestations dans la salle)

Monsieur le Président :

Nous acceptons donc que la Municipalité nous réponde d'ici jeudi prochain à 20 heures.

Y a-t-il d'autres remarques par rapport à cet article, fort peu usité de notre règlement ? Ce n'est pas le cas et nous passons au point 15 de notre ordre du jour.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission des Finances, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique amendé: d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'aliéner tout ou partie des actions au porteur de la Compagnie Vaudoise d'Electricité (CVE) au moment et au cours qu'elle jugera opportun. Le produit de la vente sera affecté à un fond destiné à l'encouragement des énergies renouvelables et des économies d'énergie.

15. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT À LA COMMISSION DE GESTION.

Monsieur le Président :

La démission de Monsieur Bernard SCHALLENBERGER laisse un siège vacant à la Commission de gestion. Il convient donc de le remplacer. J'attends une proposition.

Monsieur Stéphane BALET:

Le groupe Socialiste propose la candidature du Conseiller Jacques FIVAZ.

Monsieur le Président :

Merci, Monsieur le Conseiller. Comme il n'y a qu'une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, d'approuver cette élection à main levée.

<u>Vote à main levée</u> : Monsieur Jacques FIVAZ est élu à l'unanimité en tant que membre suppléant de la Commission de gestion.

Monsieur le Président:

Je félicite Monsieur le Conseiller Jacques FIVAZ de son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette Commission.

16. Propositions individuelles et interpellations

Interpellation de Monsieur Roger RANDIN (Politique des sports).

La Communication C/4 du 22 avril dernier portant sur la politique des sports et le soutien financier de la Commune aux clubs sportifs, suscite de ma part les commentaires suivants.

La mise à disposition gratuite de terrains et de locaux nécessaires à la pratique des différents sports n'a jamais été contestée, tout comme la prise en charge totale ou partielle des frais financiers liés à des emprunts contractés par une société (USY – Judo – Union nautique, Tennis, etc).

En revanche, ce qui me gêne le plus, c'est que diverses sensibilités politiques ou affinités associatives au sein des Autorités, puissent influencer le soutien accordé à telle ou telle société (dixit la Communication C/4).

Permettez-moi de m'arrêter un instant sur la photographie telle que présentée par la Municipalité. Cette dernière ne représente, et de loin pas, l'effort fait par toutes les sociétés sportives en matière d'heures dispensées à la jeunesse yverdonnoise et de la région. Seules les heures effectuées dans les salles de gymnastique y figurent, manquent notamment les heures de natation à la piscine, celles du HCNV à la patinoire ou encore celle de l'USY et d'Yverdon Sport sur leur stade respectif.

Si l'on se réfère au tableau de la page 3, on constate en plus qu'il y a des erreurs d'analyse dues soit à une méconnaissance des sociétés sportives yverdonnoises ou, ce qui serait plus grave, à une volonté délibérée de vouloir nous présenter un tableau dont on sait pertinemment qu'il ne reflète pas la réalité.

Un exemple : prenons la différence entre l'USY Athlétisme et Yverdon Sport. Toutes deux pratiquent une majorité de leurs activités sur des terrains propriétés de la Commune. Sur le tableau, on constate qu'à Fr. 200.- près, le total des subventions accordées à ces deux sociétés est identique.

L'USY Athlétisme dispose d'un droit de superficie gratuit plus une subvention pour l'amortissement et l'intérêt de ses installations. Les frais d'entretien sont à la charge de la société. Le total de Fr. 68'720.- me paraît correspondre à la réalité.

Yverdon Sport dispose de surfaces de jeu dont les frais d'aménagement et d'entretien sont à la charge de la commune.

Si l'on souhaite avoir une comparaison objective entre ces deux sociétés nous devrions ajouter au montant de Fr. 68'959.25 d'Yverdon-Sport, le montant des frais d'entretien, ceux qui sont liés à la conciergerie, aux intérêts et amortissements du rachat des Tribunes et de l'installation d'éclairage du stade. La différence entre ces deux sociétés est plus proche de 1 à 10 que de Fr. 200.-.

Sans trop entrer dans les détails de cette communication, je voudrais juste souligner que jusqu'au 1^{er} janvier 2005, les sociétés qui utilisaient les salles de gymnastique payaient depuis de nombreuses années une indemnité pour la conciergerie, indemnité fixée par la Municipalité. Pour l'ensemble de ces sociétés, le montant était proche des Fr. 30'000.- de main-d'œuvre interne, mentionné dans la communication.

Manifestement, il y a là une trop grande disparité entre les différentes sociétés sportives de notre Ville tant au niveau de la mise à disposition d'installations que des aides financières. C'est la raison pour laquelle, je profite de cette interpellation pour demander à la Municipalité, par soucis d'équité et de réciprocité, d'étudier un mode de subvention équitable, que se soit au niveau des aides financières ou des différents équipements des terrains et des salles de sport.

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour sa réponse.

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le Conseiller. Qui dit interpellation dit que celle-ci doit être déposée par écrit et signée par 5 personnes. Je suppose que vous avez oublié de le faire en début de Conseil.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je vais essayer de répondre aux différentes interrogations de Monsieur le Conseiller RANDIN.

Les questions qui sont venues plusieurs fois devant ce Conseil portaient sur le fait de savoir quelles étaient les aides faites aux différentes sociétés locales et aux sociétés sportives notamment. On parle souvent d'Yverdon Sport, étant donné que ce sont des montants importants, qu'on connaît et qu'on retrouve facilement via le budget. En ce qui concerne les autres aides, directes ou indirectes, elles étaient plus difficiles à retrouver.

La Municipalité avait cru, dans un premier temps, pouvoir répondre à Madame la Conseillère BALET, par la Communication C/7, en automne 2004. Visiblement, c'était insuffisant, puisqu'en fait ce Conseil, et en l'occurrence Madame la Conseillère BALET, souhaitait une réponse plus détaillée. Pour arriver à cette réponse qui vous est proposée ici, il a fallu demander un certain travail aux différents services communaux ; ce travail a été difficile et surtout, c'est un travail sérieux qui a été fait.

En fait, il a été sorti de la comptabilité tout ce qui est payé d'une façon directe et qu'on retrouvait facilement du point de vue comptable. Ensuite, il a fallu essayer de mettre un prix horaire sur les mises à disposition des salles de gym. C'est évidemment quelque chose d'assez délicat. Comme vous avez pu le voir en pages 4 et 5 de la Communication, nous sommes arrivés à une estimation de l'heure qui tournait plus autour des Fr. 46.- que des Fr. 30.-. Si on a noté Fr. 30.-, c'est qu'on estime qu'on a déjà une pondération, puisque ces salles de gym servent aussi aux écoles, et qu'en plus, cela correspond plutôt au prix que l'on paie pour les sociétés sportives lorsqu'elles vont, par exemple, dans les salles du CESSNOV.

Je ne crois pas que cela serait juste de vouloir faire un procès d'intention à la Municipalité. Celle-ci a essayé, via ses services, de faire un travail sérieux, comme je vous l'ai dit précédemment, pour donner une image de ce que touchent les sociétés sportives. Il est vrai que l'on va de zéro, certaines sociétés sportives ne touchant rien, à beaucoup, par exemple dans le cas d'Yverdon Sport. Nous n'avons pas voulu éluder la mise à disposition des terrains à Yverdon Sport, puisqu'en fait la situation d'entretien du stade se situe exactement sous l'aide directe à Yverdon Sport. Nous avons simplement voulu montrer par là que si vous vouliez retrouver les chiffres via les comptes, vous pourriez le faire, puisque l'entretien du stade est une imputation interne STE, tandis que pour le reste, ce sont des aides qui viennent via le compte 170 Sport.

Cette photographie faite n'est pas celle issue d'une décision municipale, de cette Municipalité-là particulièrement, ce n'est pas pour essayer de dire que ce n'est pas de notre responsabilité, mais c'est le fruit d'une histoire, l'histoire des différentes municipalités successives qui ont, au fil des temps, accordé des aides plus ou moins importantes aux différentes sociétés. C'est une constatation, la plus sérieuse, la plus pointue possible, qui vous est proposée ici, sans polémique aucune.

A partir de là, la Municipalité est arrivée à la conclusion que nous ne voulions pas directement vous proposer, derrière cette analyse-là, un montant supplémentaire que l'on peut cibler et qui va à la jeunesse particulièrement, et aider encore plus les sociétés sportives qui ont un mouvement juniors, ou un mouvement junior important, mais se donner le temps pour ne pas travailler dans la précipitation et de vous faire des propositions via le budget.

Je pense donc qu'on peut dire que la Municipalité était contente de vous proposer cette Communication C/4 et nous vous invitons donc à nous laisser le temps de vous faire des propositions concrètes via le budget.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER:

Je remercie la Municipalité pour son travail, tout particulièrement le Service des sports. Je crois que c'est un bon travail et qu'il ne faut pas aller trop loin dans l'analyse et le calcul du nombre de membres, de tant de francs par membre, du prix de l'heure, parce qu'on va scier les nouvelles sociétés, les nouveaux sports qui vont venir. Je pense au football américain par exemple, c'est un sport qui a l'air de monter et je leur souhaite bon vent, tout de bon sur notre terrain de supercross d'ailleurs, donc sans rancune!

Ce sont des chiffres qui peuvent aider une analyse, mais je ne crois pas qu'il faut charger plus le Service des sports pour justifier un plein temps ou autre.

Pour ce qui est du supercross, je tenais tout de même à signaler que nous avons trouvé une solution, proche d'Yverdon : c'est la commune de Montagny qui va accueillir le supercross.

(Applaudissements)

Monsieur Roger RANDIN:

Je voudrais quand même répondre à Monsieur CARRARD, car il y a des chiffres qui ont été oubliés. Je prétends que tout ce qui concerne les installations ne devrait pas figurer dans cette Communication, car la Municipalité doit fournir des installations aux sociétés sportives. On ne devrait donc pas chercher ce que cela peut coûter. On peut chinoiser si vous voulez : il y a par exemple des installations qui sont des obligations légales. Je n'ai pas vu que vous ayez mentionné les subventions cantonales que vous recevez pour les salles de gym.

Ce que je trouve important et que je voudrais éviter, c'est qu'il y ait ceux qui ne reçoivent rien et ceux qui reçoivent beaucoup. On a pu lire dans 24 Heures que le Président d'Yverdon Sport a déjà déclaré qu'il souhaiterait obtenir entre Fr. 300'000.- et 3 millions l'année prochaine. Je vous rappellerai quand même qu'il y a des sociétés sportives comme le basket, comme le volley, qui attendent une salle omnisport. Je veux bien aider Yverdon Sport, mais à ce moment-là, vous avez aussi les moyens de mettre en route le projet aux Isles pour faire une salle omnisport digne de ce nom.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Ne nous faites pas un procès d'intention, on fait une photographie de la situation actuelle. Si des propositions devaient être faites pour une salle omnisport, ou pour quelque investissement que ce soit, ce sont forcément des propositions qui vont passer devant ce Conseil et celui-ci décidera des investissements à faire le moment venu.

On vous dit simplement que les installations ont été indiquées afin que vous vous y retrouviez par rapport aux chiffres du budget. La seule interprétation que nous avons faite, c'est de mettre un prix horaire sur l'utilisation des salles de gym.

Cela n'a pas d'autres prétentions que ceci et encore une fois, je vous invite, sans polémique, à accepter la Communication C/4 de la Municipalité.

Monsieur Thierry PIDOUX:

Je trouve que le travail qui a été fait est très intéressant. Pour une fois, on commence à valoriser ce que coûtent certains sports. Il est vrai qu'il y a des clubs qui ont besoin de plus grandes infrastructures, comme les salles de gym, les patinoires, qui profitent aussi à la communauté. Il y a aussi d'autres clubs, parlons du rugby, qui a beaucoup moins. On ne se plaint pas, on essaie de faire ce qu'on peut avec ce qu'on a, mais de temps en temps et pour une fois, cela nous permet de mettre en évidence qu'on met à disposition de certains clubs des moyens beaucoup plus importants et c'est ainsi, on ne va pas pleurer pour autant.

Je ne dis pas que ce travail effectué par la Commune est parfait, car c'est très difficile d'arriver à la perfection. L'année prochaine, une nouvelle analyse sera peutêtre faite et cela tendra plus vers la réalité.

* * * * * * * * * * * *

Question de Monsieur Vassilis VENIZELOS (Regroupement Haute Ecole de Gestion et Ecole d'Ingénieurs)

Le regroupement de la HEG et de l'EIVD dès 2006 amènera à Yverdon une nouvelle population estudiantine. Pour accueillir au mieux ces nouveaux acteurs urbains, il est nécessaire de s'intéresser à leurs besoins.

Alors, pour reprendre une expression utilisée par Monsieur le Syndic en novembre 2004 dans la défunte Presse Nord Vaudois, comment la Municipalité entend-elle « développer une mentalité de ville campus à Yverdon » ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER:

J'informerai simplement Monsieur le Conseiller VENIZELOS ce soir que ce sont des démarches qui ont été entreprises jusqu'à maintenant. Je réserve à la Municipalité le temps nécessaire pour élaborer une réponse plus complète, vous comprendrez très vite pourquoi.

En collaboration avec la Direction de la nouvelle HEIG et le Département de formation et de jeunesse, un groupe de travail a été créé pour inventorier et travailler sur cet important défi, qui consiste à accueillir quelque mille étudiants

supplémentaires à Yverdon-les-Bains, puisque certains cours du soir seront également déplacés, ce qui n'était pas le cas initialement. Il s'agit effectivement de réfléchir sur le logement de ces gens, sur les problèmes de mobilité etc. Je n'en dis pas plus, je pense qu'on a là un très joli défi à relever et Yverdon-les-Bains le relèvera.

Monsieur Vassilis VENIZELOS:

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse et je me réjouis de voir les résultats de cette réflexion.

* * * * * * * * * * * *

Question de Monsieur Vassilis VENIZELOS (Licenciements et avenir des terrains de l'entreprise LECLANCHE)

Après une série de licenciements subtilement distillés – sans doute pour atténuer les effets désagréables d'une telle démarche en terme d'image et de coûts sociaux – LECLANCHE annonçait récemment être sur la bonne voie pour relancer son activité.

Au risque d'aborder un sujet dérangeant, la Municipalité est-elle en mesure d'informer la population sur les intentions et projections de ce fleuron du *taylorisme* ou du moins sur l'avenir des terrains qu'il occupe, et sur leur état ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD:

Leclanché a effectivement pris contact avec la Municipalité pour l'informer de son intention de solliciter la mise au point d'un plan d'affection concernant les terrains situés de part et d'autre de l'Avenue de Grandson.

A partir du moment où un propriétaire qui possède une surface relativement importante, demande l'établissement d'un plan d'affection, la Municipalité met à disposition son Service de l'Urbanisme et des Bâtiments, pour collaborer avec l'entreprise et son architecte. Si les discussions aboutissent à la réalisation d'un plan partiel d'affectation, il sera soumis à l'enquête publique, à votre Conseil et à l'approbation des autorités cantonales.

Pour l'instant, on n'en est pas là, mais le Service URBAT a convoqué sa Commission d'urbanisme pour qu'elle lui fasse part de ses premières réflexions quant à une éventuelle modification de la destination des bâtiments et terrains situés de part et d'autre de la route.

Monsieur Vassilis VENIZELOS:

Pourrais-je avoir au moins une réponse sur l'état, sur la qualité des terrains ?

Monsieur Christian PAULI:

Pour préciser la question, y a-t-il des terrains qui seraient inscrits au cadastre des sites pollués au niveau du Canton, ou des choses de ce genre ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je ne sais pas s'il y a des terrains qui sont inscrits au cadastre des sites pollués. Je crois avoir compris, mais je n'ai pas vu les résultats des études car elles sont en cours, qu'il n'y avait pas de situation alarmante et c'est prématuré pour vous donner une réponse.

Quant à l'affectation éventuelle de ces terrains, c'est aussi trop tôt pour en parler, car pour que l'on puisse en discuter, il faut que l'entreprise ait fait connaître ses intentions d'une façon précise et définitive. Pour l'instant, on est aux prémices des études et des négociations.

Il est toutefois évident que lorsqu'une société est propriétaire de terrains pour une surface importante se trouvant aux abords immédiats de la ville, le propriétaire a un intérêt qui est la valorisation de ces terrains et la Commune a un intérêt qui est la sauvegarde d'une affectation qui soit conforme à l'intérêt public. Les deux intéressés ont tout intérêt à collaborer, afin qu'une solution qui satisfasse et les uns et les autres soit trouvée, dans la mesure du possible.

Vous me direz que c'est un peu de la langue de bois mais pour l'instant, je ne peux pas vous en dire plus, car pour ce faire, il faudrait être davantage renseigné. S'agissant d'une société privée, c'est à elle de formuler ses demandes et ensuite à la Municipalité de traiter.

* * * * * * * * * * * * * * *

Question de Monsieur Thierry PIDOUX (Voitures sans plaques stationnées).

Ma question s'adresse au Municipal de la Police.

Bien que la question ait déjà été posée lors du dernier Conseil, je me permets d'y revenir, n'étant pas satisfait du résultat. Le sujet est donc l'occupation de places de parc sur la chaussée communale par des véhicules sans immatriculation.

Des citoyens, ainsi que moi-même, avons constaté un nombre de ces voitures, cette fois-ci dans le quartier Général Guisan et à la rue d'Orbe, plus exactement au no 73. Il s'agit d'un véhicule accidenté, pare-brise éclaté, j'estime donc qu'il faut réagir. Malgré plusieurs annonces à la Police, selon votre proposition lors du dernier Conseil, ces véhicules sont encore et toujours sur la voie publique.

Mes questions:

- Pourquoi n'y a-t-il pas d'évolution ?
- N'est-il pas plus simple d'évacuer ces véhicules à la fourrière ou d'y mettre un sabot jusqu'à ce que les procédures administratives soient terminées ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je commencerai par la fin et vous répondrai que je ne suis pas sûr qu'en mettant un sabot, on va les faire évacuer plus rapidement !

Plus sérieusement, les véhicules sont évacués avec effet quasiment immédiat lorsqu'ils perturbent la circulation ou s'ils gênent les accès d'immeuble d'une façon générale. Dans ce cas-là, il y a une mise en fourrière, au même titre que des véhicules qui resteraient malencontreusement stationnés sur la place d'Armes notamment, en cas de manifestation.

Par contre, quand un véhicule est stationné sur le domaine public, sans plaques et défectueux, il y a une procédure. Comme pour toute procédure, cela prend malheureusement un certain temps. Soit on retrouve le propriétaire rapidement et il a alors un délai pour évacuer son véhicule, soit le propriétaire a disparu ou est inatteignable, et dans ce cas-là, la procédure peut durer beaucoup plus longtemps. Des véhicules peuvent ainsi rester des semaines sur place et on peut avoir l'impression qu'il ne se passe pas grand-chose. Une procédure administrative est du ressort d'un juge et une fois les recherches classiques effectuées, il donnera l'ordre d'évacuation. Cela peut paraître agaçant, mais la procédure nous met dans l'obligation d'attendre, par la force des choses.

Je prends note des véhicules que vous avez cités à la rue Général Guisan et à la rue d'Orbe et je vérifierai si on est dans ce cas de figure-là. Si vous voyez dans ce secteur-là ou à d'autres endroits, ce genre de véhicules, je vous invite à vous adresser directement à la Police. Si vous attendez chaque fois le prochain Conseil communal, cela rallongera encore le délai d'évacuation des véhicules.

Monsieur Thierry PIDOUX:

Merci Monsieur le Municipal ; concernant l'annonce, cela a été fait à quatre reprises.

Monsieur Christian PAULI:

Si je suis bien les propos de Monsieur CARRARD et si je peux faire une suggestion à Monsieur PIDOUX, il semble que pour accélérer la procédure, il suffit de pousser ces véhicules défectueux sur la voie publique et à ce moment-là ils seront évacués dans les plus brefs délais!

(Applaudissements)

Monsieur Thierry PIDOUX:

Je vais retenir la proposition, car cela pourrait effectivement être un excellent exercice pour l'équipe de rugby !

* * * * * * * * * * * * *

Monsieur le Président:

Y a-t-il d'autres interventions de la part des Conseillers ? Cela ne semble pas être le cas.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

J'aimerais faire un coup de pub pour l'opération « Coup de balai » qu'on organise en ville d'Yverdon le samedi 28 mai.

A ce jour, seuls trois Conseillers se sont inscrits. J'aimerais bien que ceux qui sont libres le samedi matin 28 mai viennent donner un coup de main pour rendre cette ville propre. Vous nous donnez souvent des conseils, vous nous encouragez à le faire, alors faites un effort pour le coup de balai du samedi 28 mai, merci ; inscriptions auprès du Service des Travaux.

Monsieur le Président :

Je crains que la publicité pour le coup de balai n'ait subi quelque préjudice en raison de l'envoi de courriers électroniques répétés, malheureusement sans documents liés.

* * * * * * * * * * * * *

Monsieur le Président:

La Municipalité a-t-elle des réponses à apporter au Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER:

Non, Monsieur le Président.

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le Syndic. Si plus personne ne demande la parole, nous arrivons ainsi au terme de notre ordre du jour. J'aimerais vous remercier chaleureusement de la richesse des débats de ce soir, également d'avoir suppléé à mes déficiences, le cas échéant.

Je vous donne rendez-vous au jeudi 9 juin prochain, pour autant qu'il y ait de la matière. Je remercie particulièrement le public qui est resté jusqu'à la fin de ce long Conseil.

Je lève la séance, il est 23h25.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Cédric PILLONEL

Claudine RIEBEN

Président

Secrétaire

TABLE DES MATIERES du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 mai 2005

	Pages
1.	Appel118
2.	Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2005119
3.	Communications du Président119
4.	Communications de la Municipalité (C/3, C/4, C/5)122
5.	Préavis no 38/04 concernant a) une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'100'000 pour divers travaux de réfection au Temple de la Place Pestalozzi (orgues, galeries, électricité, clocher) ; b) la réponse à la motion de Monsieur le Conseiller Serge LOVEY concernant l'orgue du Temple. (Monsieur Vassilis VENIZELOS, rapporteur)
6.	Préavis no 45/04 concernant l'octroi d'un prêt communal de Fr. 100'000 au « Tennis Club Yverdon-les-Bains » et d'une subvention annuelle de Fr. 10'000 pour rembourser ce prêt. (Madame Martine FREY TAILLARD, Présidente de la Commission des finances, rapportrice)
7.	Préavis no 10/05 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'464'742 pour la poursuite du programme pilote de gestion forestière EFFOR 2 (EFFOR 2 bis). (Monsieur Pierre HUNKELER, rapporteur)130
8.	Préavis no 11/05 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 392'000 pour le réaménagement des terrains de l'ancien Hippodrome. (Monsieur Pascal BLUM, rapporteur)
9.	Préavis no 16/05 concernant 14 demandes de naturalisation présentées par Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs : Melisa ALIC, Behka DAUTOVIC, José-Luis GARCIA, Anna-Maria Milva GOUVEIA, Ismail IBRAHIMOVIC, Gérard MERVELET, Bojan MIKIC, Ramo SARAJLIC, Sadina SELIMOVIC, Xhafer SHKODRA, Fatmira SINANOVIC, Meldin SINANOVIC, Giuseppe TORO, Albulena VELIU. (Madame Marceline MILLIOUD, Présidente de la Commission des naturalisations, rapportrice)
10.	Préavis no 12/05 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 253'000 pour le renouvellement de véhicules du Service des travaux et de l'environnement. (Monsieur Gilles VERDON, rapporteur)
11.	Préavis no 13/05 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 474'500 pour le remplacement du « logiciel métiers » du Service des énergies. (Monsieur Pierre-André MICHOUD, rapporteur)145

12.	Freavis no 14/05 concernant une demande de credit d'investissement de Fr. 239'600 pour un service d'entretien complet des feux lumineux de la peticeinture et la pose de "LEDs" sur les portiques de l'avenue de Grandson. (Monsieur Bart WIND, rapporteur)	
13.	Préavis no 15/05 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 443'000 pour le remplacement du groupe chaleur-force de la station d'épuration. (Monsieur Christian PAULI, rapporteur)	149
14.	Préavis no 18/05 concernant l'octroi d'une autorisation d'aliénation des actions au porteur de la Compagnie Vaudoise d'Electricité. (Madame Martine FREY TAILLARD, Présidente de la Commission des finances, rapportrice)	
15.	Election d'un membre suppléant à la Commission de gestion	164
16.	Propositions individuelles et interpellations	165
1	Interpellation de Monsieur Roger RANDIN (Politique des sports)	165
	Question de Monsieur Vassilis VENIZELOS (Regroupement Haute Ecole de Gestion et Ecole d'Ingénieurs)	169
	Question de Monsieur Vassilis VENIZELOS (Licenciements et avenir des terrair de l'entreprise LECLANCHE)	
(Question de Monsieur Thierry PIDOUX (Voitures sans plaques stationnées)	171

http://www.yverdon-les-bains.ch/